Rey, Auguste
Boileau et Silvie

Souvenir à
Voyez Poncher
de Soindres
A. R.

NOTES SUR MON VILLAGE

BOILEAU

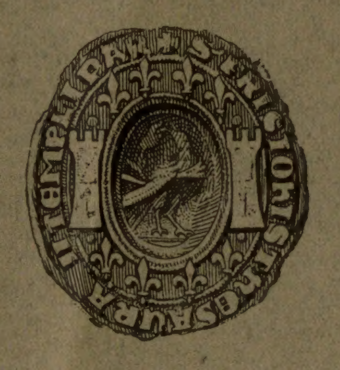
ET

SILVIE

Mlle DE BERTOUVILLE ET LES PONCHER

PAR

AUGUSTE REY



A PARIS
CHEZ H. CHAMPION, LIBRAIRE
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

BOILEAU ET SILVIE



G. Guédy pinxit. Phototypie Berthaud.

BOILEAU ET SILVIE

Promenade au Prieuré de Saint-Prix

BOILEAU

SILVIE

La scène représentée ci-contre est placée dans un décor exact, sauf que la façade du prieuré de Saint-Prix autrefois contigu à l'église et démoli en 1840 a été restituée d'après celle du prieuré du Bois-Saint-Père, qui se voit encore vis-à-vis de la même église.

NOTES SUR MON VILLAGE

BOILEAU

ET

SILVIE

Mlle DE BERTOUVILLE ET LES PONCHER

PAR

AUGUSTE REY

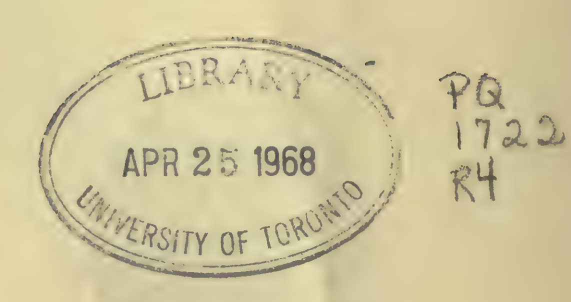


A PARIS

CHEZ H. CHAMPION, LIBRAIRE

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912





BOILEAU ET SILVIE

Mlle DE BERTOUVILLE ET LES PONCHER

Le *Supplément des Antiquités de Paris*, publié en 1639, peu avant le temps qui va nous occuper, donne, sous le titre : « Du lieu de Saint-Prix », la page suivante ([1]) :

A cinq lieues de Paris, et deux de Montmorency, du même côté, est le village de Saint-Prix, célèbre pour la dévotion qu'une bonne partie de la France a à ce saint martyr, vu qu'au mois de juillet, le douzième, jour de sa fête, et le dimanche ensuite, il s'y trouve si grande quantité de peuple, tant de Paris que de divers endroits, qu'il n'est presque pas possible d'entrer en l'église, et, tout le long de l'année, ce ne sont que pèlerinages pour des personnes impotentes des bras et des jambes, dont plusieurs, selon leur foi, en ont ressenti de grands soulagements ; beaucoup de miracles s'y sont faits, qui rendent la vénération plus ardente ; son autel est tout entouré de potences [béquilles], mains, jambes et pieds de cire, les uns les y ayant laissées après avoir reçu guérison ; les autres, pour l'accomplissement du vœu qu'ils y font, y laissent ces jambes et bras de cire.

Le sanctuaire de Saint-Prix, fréquenté surtout par le peuple, nous dit-on, attirait aussi parfois les beaux esprits. L'un d'eux a conté son pèlerinage... et sa déconvenue, extraordinaire assurément, mais qui ne prouve rien contre la foi des autres : il n'avait pas, au fond, le désir d'être guéri. Il était poète ; écoutez sa plainte :

J'ai beau m'en aller à Saint-Prit.
Ce saint, qui de tous maux guérit,
Ne saurait me guérir de mon amour extrême.
Belle Philis, il le faut avouer,
Si vous ne prenez soin de me guérir vous-même,
Je ne sais plus du tout à quel saint me vouer.

1. *Supplément des Antiquités de Paris, avec tout ce qui s'est fait et passé de plus remarquable depuis l'année 1610 jusqu'à présent ;* par D. H. I., avocat au parlement (Jobert ?). Paris, 1639, in-4°, p. 96.

Quel rimeur a tourné cela ? — Chaulieu ?... Benserade ? Sûrement quelque profès en l'art des ruelles. — Non, vous en êtes à la fois très près et très loin. L'auteur de cette épigramme, ainsi parlait-on alors, ne la récitait que pour s'en moquer, et pour en faire voir le ridicule : « Quand je mourrai, disait-il en riant, je veux la laisser à M. de Benserade. Elle lui appartient de droit ; j'entends pour le style. » Le tour de main était en effet celui de Benserade ; mais la main, — qui l'eût dit ? — celle de Boileau. Ainsi le satirique du grand siècle,

De tout faux bel esprit l'ennemi redouté,

confessa-t-il que, dans un écart de jeunesse, il avait dérobé une fleur au jardin des Précieuses.

Le zèle indiscret d'un Brossette, l'avocat lyonnais, commentateur et confident de Boileau, a conservé le madrigal ; n'osant pas, cependant, après cette condamnation qu'il rapporte lui-même, le mettre au rang des œuvres avouées, il l'a relégué dans le demi-jour d'une note, au bas de la page. Mais ce n'est pas à nous de railler sa dévotion, puisqu'elle a perpétué le souvenir de cet événement : Boileau est venu à Saint-Prix [1].

§ 1. *Origines de Boileau.*

Boileau, ai-je dit, est venu à Saint-Prix : en quel temps ? En quelle compagnie ? Belle matière pour l'historien du village. Que les personnes de haute littérature ne se hâtent pas de sourire de sa gravité et de sa découverte. Les petites choses tiennent à de plus grandes ; il est possible que tout ne soit pas à dédaigner, pour les commentateurs et les biographes de Despréaux, dans le mince tribut offert par Saint-Prix à la mémoire du poète.

Relisons ce quatrain bien connu, à la page précitée :

Sur le portrait
de Rocinante, cheval de don Guichot.

Tel fut ce roi des bons chevaux,
Rocinante, la fleur des coursiers d'Ibérie,
Qui, trottant jour et nuit, et par monts et par vaux,
Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie.

1. *Œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements, etc., rédigés par M. Brossette, augmentés, etc., par M. de Saint-Marc*, Paris, David et Durand, 1747, 5 vol. petit in-8. T. II, p. 389.

Brossette en prend occasion pour raconter cette anecdote : « L'auteur fait ici le portrait d'un méchant cheval, sur lequel, étant fort jeune, il avait été voir sa maîtresse au village de Saint-Prix, près Saint-Denis (voyez *Poésies diverses*, IV). Il avait fait de ce voyage une relation en vers et en prose, et M. de la Fontaine, auquel il la montra, s'arrêta principalement aux quatre vers qui sont ici. Il supprima le reste. Il se souvenait pourtant d'une autre épigramme qui faisait partie de cette relation. » C'est celle que nous avons transcrite plus haut.

Les éditeurs de Boileau datent ces bluettes de 1656 à 1660 : environ 1658. Remarquons, en passant, que 1656 est l'année où Chapelle et Bachaumont firent leur voyage aux Pyrénées, et en donnèrent ce récit, moitié prose, moitié vers, qui devint le point de départ d'une mode et d'un genre, et fut imité par la Fontaine lui-même (1) ; l'idée était dans l'air. Boileau faillit enlever cette gloire, qu'il jugeait médiocre d'ailleurs, de tourner un voyage en vaudeville. Il trouvait que son ami Chapelle avait acquis à bon marché sa renommée (2) : en quoi il a eu raison, malgré Voltaire. Le genre a vieilli ; les modernes ne l'ont pas renouvelé (3).

« Voyez *Poésies diverses* », disait Brossette, tout à l'heure, pour abréger. En s'y reportant, on saura quelle était la « maîtresse » que le jeune cavalier allait voir à Saint-Prix : « une fille fort spirituelle, nommée Marie Poncher, qu'on appelait dans le monde Mlle de Bertouville. Cette aimable et vertueuse personne... » Mais j'interromps l'auteur au milieu de sa phrase, parce que de ce peu de mots naissent plusieurs questions qu'il faut éclaircir avant de le laisser poursuivre (4).

« L'aimable et vertueuse personne » dont il parle était ainsi une fille du meilleur monde, digne du pur hommage des vingt ans de Boileau. « Maîtresse » doit s'entendre dans un sens très usité au XVIIe siècle,

1. Jean de la Fontaine, *Relation d'un voyage de Paris en Limousin*, Paris, Delagrave (dans la collection des *Voyages des Poètes français*).

2. *Œuvres*, édit. Daunou, t. I, p. lxxiij.

3. Pas même Musset et Nodier, dans leur voyage à Pontchartrain, sujet d'une « odyssée cadencée » publiée dans l'*Année des poètes*, chez Fischbacher.

4. *Œuvres*, édit. Saint-Marc, p. 425. Sur le vu des signatures de son père indiquées plus loin, j'ai changé le nom de « Bretouville », donné par Brossette, en celui de « Bertouville ».

et que le nôtre ne connaît plus guère. Ces vers de Malherbe l'assimilent à la dame des anciens chevaliers :

L'on ne peut trop louer trois sortes de personnes :
Son saint, sa maîtresse et son roi.

Un roman semble commencer, dont il faut définir les personnages. Pour Boileau, ce qui le touche alors est fort connu. Il était le quinzième enfant, sur seize, d'un greffier de grand-chambre au parlement de Paris ; il n'avait pas beaucoup plus de vingt ans (vingt-deux probablement), et venait à peine de descendre de cette guérite, située au-dessus du toit paternel, où l'on avait logé sa triste enfance.

Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier,

il étudiait la procédure chez un autre greffier au Parlement, son beau-frère Jean Dongois ; il se faisait recevoir avocat, sans aller plus loin qu'une première cause.

Son père, soixante ans au travail appliqué,
En mourant *lui* laissa, pour rouler et pour vivre,
Un revenu léger et son exemple à suivre.
. . . .
Dans la poudre du greffe un poète *naissait*.
. . . .
Dès lors, à la richesse, il fallut renoncer (1).

Ainsi la vie s'annonçait pour lui médiocre, incertaine. D'une façon précise, il trouva dans le patrimoine paternel douze mille écus et une petite noblesse, si jamais il y eut noblesse ailleurs que dans un mémoire payé fort cher à un généalogiste mal famé, et dans un arrêt critiqué par les d'Hozier et les Clairambault. Le clerc de Dongois, qui se qualifia plus tard « écuyer, sieur des Préaux ou Despréaux » (un pré situé au bout du jardin familial de Crosnes), se croyait simplement alors « né d'aïeux avocats ». Tel se présente, en sa jeunesse et en sa modestie, échappé de basoche, avocat naïf, poète à peine éveillé, ce Nicolas qui aurait été amoureux et accueilli de Mlle Poncher.

Il est assez long de dire la naissance de cette jeune fille, quoique je me sois efforcé de réserver pour un Appendice les problèmes d'érudition.

1. *Œuvres*, édit. Saint-Marc, Épître V, vers 112, 108 et s., 116, 119.

§ 2. *Origines de Mlle de Bertouville.*

Qu'est-ce que les Poncher ? Un des généalogistes, combien nombreux, qui ont, dans des vues intéressées, embrouillé leur histoire, — celui-là au XVIIIe siècle, — nous donne un commencement de réponse, en faisant pressentir aussitôt les difficultés du sujet : « Quelques auteurs mal informez ont dit que cette famille ne tiroit son origine de Tours que depuis environ l'an 1400, et qu'elle étoit finie dès l'an 1580 ». Ce fut, en effet, la commune renommée, à tel point que le Père Anselme s'est strictement enfermé dans ces limites ; on le verra par les lignes essentielles de la généalogie retracée ci-bas. Je le copie en l'abrégeant, et en changeant toutefois le nom de « Poncher » en celui de « Ponchier », exemple donné par la signature de presque tous, comme on le verra. Le tableau que les lecteurs vont avoir sous les yeux est celui d'une famille de grands bourgeois tourangeaux, de cette élite qui s'imposa par sa richesse, par la forte cohésion de ses alliances, se poussa aux plus hauts postes de l'administration et de l'Église, aida à trouver de l'argent pour la guerre où elle ne se mêla point. Elle eut ces armoiries : « d'or au chevron de gueules, chargé en chef d'une tête de Maure de sable bandée d'argent, et accompagné de 3 coquilles de sable, 2 en chef, 1 en pointe ». Blason passagèrement terni par une flétrissure judiciaire retentissante, tronqué plus tard par la bâtardise, usurpé enfin par l'arrière-petit-fils de marchands parisiens nommés Poncher, tout simplement. Mais lisons la page du Père Anselme (1).

1. (T. VI, p. 449). Martin de Ponchier, receveur des tailles dans le Maine.

Étienne, évêque de Paris, archevêque de Sens, 1446-1524.	Jean I l'aîné, argentier des rois Charles VIII et Louis XII.	Louis, trésorier de France, 1521.	Jean le jeune, Jeanne.

Enfants de Jean I l'aîné et de Louis :

Jean II, général des finances, pendu, 1483-1535.	François, personnage n'ayant pas existé.	Marguerite, Marie, Catherine, Denise, Jeanne.	François I, évêque de Paris, 1532.	Charlotte, Anne, Jeanne, Marie.

Enfants de Jean II et de François I :

Étienne, archevêque de Tours. 1509-1553.	Nicolas II, président des Comptes.	Jean III, maître des requêtes.	Marguerite, femme de Jacques Hurault, 1582. Anne, religieuse.	Postérité bâtarde, rapportée plus loin.

Il cite d'abord deux Jean de Ponchier, successivement gardes de la Monnaie de Tours, en 1422 et en 1427. La grande fortune de cette famille paraît dater d'un fils du second : Martin, qui traversa nombre de fonctions fort lucratives, et qui était quand il mourut, vers 1484, « receveur des aides et tailles au pays et comté du Maine, auparavant chargé du paiement des officiers de l'hostel du feu roi Loys, et grènetier à Tours ». Trois de ses six enfants veulent être tirés de pair, soit, sans observer pour les deux derniers l'ordre de primogéniture : Étienne, Louis, Jean, dit l'aîné par rapport à un frère dit Jean le jeune, et que j'appellerai Jean I, pour l'opposer à son fils. Étienne, évêque de Paris, archevêque de Sens, chancelier « très homme de bien en son temps », reste une figure historique. Louis, seigneur de Lésigny et d'autres lieux, un des quatre trésoriers de France, se défend de l'oubli par la magnificence de son tombeau, conservé au Louvre [1]. Il eut quatre filles [2] et un fils fâcheusement plus notoire : François que j'appellerai François I, conseiller au Parlement en 1510, évêque de Paris en 1519, héritier de la charge de son oncle, non de ses vertus. Finalement prisonnier d'État à Vincennes, il y mourut en 1532 [3], laissant une postérité bâtarde, qui s'est, par les femmes au moins, perpétuée jusqu'à nos jours. Le troisième des fils de Martin de Ponchier, dans l'ordre adopté plus haut, Jean I, seigneur de Chanfreau et d'autres lieux, argentier de deux rois, épousa une nièce de Semblançay : source de fortune et de malheur. Deux fois marié, il eut cinq filles [4] et Jean II, un unique fils, quoi qu'en dise le Père Anselme, qui faussement, et c'est sa seule erreur, lui accole un frère prénommé François, d'ailleurs sans le moindre détail sur sa carrière, et qui en ferait ainsi le cousin et l'homonyme de François l'évêque, fils de Louis. Jean II, trésorier des guerres, puis général de Languedoc, fut tardivement inculpé de malversations pareilles à celles de son grand oncle Semblançay et, huit ans après, éprouva le même sort que le surintendant [5]. Pendu à Montfaucon

1. Voir Auguste Rey, *Jacques Bachot et le tombeau des Poncher* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXX, 1911).

2. Charlotte, femme successivement de Nicolas Briçonnet et de Geoffroy de la Croix ; Anne, d'Antoine Bohier ; Jeanne, de Raoul Hurault ; Marie, d'Eustache Luillier.

3. Arch. nat., U, 786, f° 24 v°.

4. Marguerite, femme de François de la Mothe ; Marie, de François Crespin du Gast ; Catherine, de Jean de Pomereu ; Denise, successivement de Jean Brosset et d'Adrien de Launay ; Jeanne, de Jean Lombart.

5. Alfred Spont, *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du* XVI*e* *siècle*, Paris, 1895, in-8°.

le 24 septembre 1535, il y eut une histoire horrible de cadavre disputé entre les gens de justice et la famille, enfin « mis en pièces et osté de là, tellement qu'on ne sceut ce qu'il devint ». J'ai signalé récemment cette misérable dépouille, dans l'église de Saint-Symphorien, près de Gallardon ([1]).

Le général de Languedoc laissa, comme il appert du tableau ci-dessus, trois fils et deux filles : Étienne, conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes, évêque de Bayonne, archevêque de Tours, seigneur d'Éclimont, de Tremblay-le-Vicomte et d'autres lieux, le fondateur, en 1546, d'une abbaye de Célestins dans la paroisse de Saint-Symphorien ; Nicolas, président des Comptes, seigneur de Châteaufort et de Jouy-en-Josas ; Jean III, maître des requêtes, seigneur de Chanfreau ; Anne, religieuse ; Marguerite, épouse du conseiller d'État Jacques Hurault, seigneur de Vibraye, son cousin, frère aîné du chancelier de Cheverny. Marguerite, qui survécut à ses frères et recueillit leur fortune, la transmit avec ses propres biens à son beau-frère Philippe le chancelier. Celui-ci raconte dans ses mémoires qu'il hérita en particulier de terres qu'on sait avoir appartenu aux Ponchier notamment : Éclimont, Bertaucourt ([2]), Tremblay[-le-Vicomte], Chanfreau ([3]). A propos de quoi, il eut de très pénibles démêlés avec son frère Vibraye, son neveu d'Huriel, et « mesme quelques autres petits héritiers de la feue dame » ; difficultés qu'il termina « par plusieurs accords et transactions qu'il en fit et passa

1. *La Fin de Jean de Poncher, petit-neveu de Semblançay*. (Rapport à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, XXIX[e] volume, 1909).

2. Bertaucourt (aujourd'hui Brétencourt), dont le nom était assez ordinairement joint à celui des Ponchier, semble, en effet, avoir eu une certaine importance comme lieu fortifié. Salisbury le cite, dans sa lettre du 5 septembre 1428 à la commune de Londres, parmi ceux qu'il avait récemment réduits par ses armes. (Longnon, *Revue des Questions historiques, — les Limites de la France...* 1875, XVIII, 487).

3. Fief relevant de Loudun, sis en l'ancienne paroisse de Nueil-sur-Dive, confondue actuellement avec la commune de Berrie. L'auteur de l'*Épitaphier du vieux Paris* a mal lu, sur la pierre recouvrant au couvent des Célestins le cœur de Jean III de Ponchier, seigneur de « Champereau », pour Chanfreau, qu'il a hypothétiquement changé en « Champeaux » ; seconde faute. — Mentionnons quelques propriétés rurales, que Jean II, le concussionnaire, acquit successivement, dans la vallée et la forêt de Montmorency, de 1511 à 1524, et qu'il revendit en bloc à Anne de Montmorency, en 1526. Elles étaient situées en majeure partie sur les terroirs de Soisy, Saint-Prix et Domont. A Soisy : le fief de la Chaumette, qu'il posséda, prit quelque temps le nom de fief de Ponchier (Bibl. nat., Mss, Collection Dupuy, vol. 623, f° 84 ; Arch. nat., J. 958 ; Arch. du Musée Condé. B.-A 26 et 27, 114 E[16]).

avec eux tous en l'année 1583 », qui suivit celle de la mort de la testatrice [1].

Là, de l'aveu du généalogiste que nous avons cité au début, et qui se préparait à l'encadrer dans une nouvelle série d'aïeux et de descendants, l'opinion commune bornait l'histoire des Ponchier, quand une curieuse suite lui fut donnée : résultant d'un procès dont le Père Anselme n'a eu nulle connaissance ou nul souci. Deux frères, Daniel et Abraham « de Poncher », habitants de Loudun, — qu'on remarque le changement de nom, et que « Ponchier » ne reparaîtra plus, — se prétendent inscrits indûment, en raison de leur noblesse, au rôle de la taille. Ils gagnent leur cause, le 18 novembre 1606, devant les élus de Loudun, et le 13 mars 1610, sur appel, devant la Cour des aides. Ils ont exposé leurs arguments dans un mémoire dont on possède le brouillon et la mise au net, utiles à comparer comme nous le ferons surtout dans l'Appendice. L'histoire des Ponchier y est reprise avec de notables erreurs, et surtout celle des deux personnages déshonorés, Jean II et François I, dont on fait deux frères. Je cite : « Le général de Poncher [Jean II] eut une fin malheureuse, sur ce que, aucuns de ses acquits luy ayant esté soubstraits, on luy fit son procez, et il fut condamné et exécuté à mort, à la poursuite du président Gentil, en 1527 [date du supplice de Semblançay, mise au lieu de 1535] ». Les biens du concussionnaire, sauf Limours, furent laissés à ses enfants. François de Poncher, « conseiller au Parlement en 1510, évêque de Paris en 1519, avant que de se faire d'Église — ou depuis », dit le juriste conseil dans le brouillon de son mémoire, restriction supprimée dans la copie, se maria avec Jeanne du Haultbois, « fille » dans le brouillon, « sœur ou cousine » dans la copie, de Jean du Haultbois, évêque de Tournai et président de la Cour des aides. De cette union naquirent deux enfants morts jeunes et un troisième, François II.

Ce dernier, penchant vers la religion réformée d'une façon qui l'exposait à un péril de mort, passa à Genève, où il se fit ministre ; plus tard à Neuchâtel, où il tint une école, dissimulant son identité sous l'anagramme de son nom : « Cherpont » [2]. A une certaine

1. *Mémoires de Cheverny*, édit. Michaud et Poujoulat, 1re série, X, 480. Marguerite mourut, en effet, « le 28 novembre dudit an [1582] », et non pas 1580, comme l'ont écrit par erreur le Père Anselme et ceux qui l'ont copié.

2. Une généalogie, existante en original aux Archives de la Vienne, (série E, 2, liasse 239), et dont le Cabinet des titres possède une copie (*Pièces orig.*, vol. 2326, p. 205, 206), donne ici la date de 1640. M. le pasteur Jacques Pannier, à l'érudition et à l'amitié

époque, il put rentrer en France, et il épousa successivement, sans souci de mésalliance, Catherine Bruslé, de Paris, et Marguerite Chevalier, d'Orléans. Il eut de la première Jean et Daniel, et de la seconde Abraham, trois fils, dont deux, Daniel et Abraham, ont été nommés plus haut, à propos du procès de Loudun, où Jean resta étranger. François II habita Montargis, puis Mer près de Blois, Loudun, Tours. Une recrudescence des troubles religieux, la Saint-Barthélemy finalement [1], l'obligèrent à repasser la frontière, victime avant cela de pillages où il perdit tous ses papiers. Il serait mort en 1596. Ses enfants, convertis, réintégrèrent de nouveau le sol de la patrie, mais ne purent rien recouvrer du patrimoine paternel, ni de l'opulente succession de Marguerite de Vibraye, accaparée par la famille de son mari. Les revendications exercées sur ce dernier point par d'autres collatéraux, les Crespin du Gast et les de Launay [2], se brisèrent, contre le grand crédit du chancelier de Cheverny. Il y eut cependant, on l'a vu, « plusieurs accords et transactions ». Les enfants de François II auraient été paralysés surtout par cette circonstance que, ayant eu besoin d'emprunter des titres aux Hurault pour prouver leur noblesse, ils ne les obtinrent que sous la condition de n'en tirer aucun argument en faveur d'une revendication d'hérédité.

J'annonce que nous sommes presqu'au but. Des trois fils de François II, l'un, Jean, donné sans indication de carrière, épousa une la Pommeraye de Bretagne ; un autre, Daniel, sieur de La Salle, officier, Renée du Houssot ; le troisième, Abraham, sieur de Lomény, interprète du roi en langue germanique, Marie le Grand, fille de Jacques le Grand, général des Monnaies de Paris, et de Denise de Gaumont [3], et de ce mariage, une mésalliance encore, il eut deux

duquel je dois plusieurs citations du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* et de la correspondance de Calvin, me signale, entre autres, dans *Joannis Calvini opera...* (vol. XVII) : « *Franc. de Cherpont Parisiensis, qui 1557 ludimagister Neocomensis creatus est* ».

1. La date de 1572 est expressément indiquée dans la généalogie de Poitiers précitée. Une citation du *Bulletin du Protestantisme* est exacte : « Trois anciens collègues de Chandieu à l'église de Paris n'arrivèrent à Genève qu'à d'assez grands intervalles [après la Saint-Barthélemy] : Cherpont, le 9 octobre 1572... (vol. XXXVII, p. 398) ». Le passage suivant indique une résidence antérieure de François II, non signalée dans le mémoire de ses fils : « Avant la Saint-Barthélemy, Paris compta au nombre de ses pasteurs, François de Cherpont... (*loc. cit.*, p. 134) ». Enfin, résidence postérieure : « Cherpont, pasteur à la Gravelle, en 1583 (vol. VII, p. 330) ».

2. Descendants de Marie et de Catherine, deux demi-sœurs de Jean II nommées plus haut.

3. Bibl. nat., Mss. *Cabinet d'Hozier*, vol. 274, dossier 7408, fol. 2 et 3 ; *Pièces originales*, vol. 1682, p. 13 et 14 ; vol. 1298, p. 17, 19, 20 et 31. Denise de Gaumont est veuve en 1606, et vit encore en 1622.

fils et deux filles : Laurent-François, Rodolphe, Denise et Marie (1). Rodolphe était, en 1654, truchement des gardes suisses ; il revendiqua, en 1672, une chapelle fondée par Louis de Ponchier à Saint-Germain-l'Auxerrois (2). Laurent-François, lieutenant aux gardes françaises, signait, en 1645, des quittances d'appointements : « de Poncher Bertouville » (3). Bertouville, dont le nom a beaucoup varié (ci-bas Brethonville), était une petite métairie, fief relevant du seigneur de Bertaucourt, qui fut longtemps Jean II de Poncher (4). Bertouville, — pour suivre la forme adoptée par le seigneur au temps de Boileau, — entra, sans doute, dans un de ces accords que le chancelier de Cheverny dit avoir été conclus avec des « petits héritiers » de sa belle-sœur. Laurent-François, marié à Jeanne Violart, eut d'elle un fils Claude et une fille Marie : Marie de Poncher Bertouville, l'héroïne de ce récit, que nous atteignons enfin, après une si longue recherche (5).

C'était une Poncher issue, non de la branche luxuriante des financiers, mais d'un rameau bâtard, dépéri en terre étrangère et qui en

1. Tous vivants en 1621, Bibl. nat., f. fr. 20251, f° 269.

2. Arch. nat., S 101. On voit quel parti cette famille tira de son exil.

3. Bibl. nat., Mss., *Pièces originales,* vol. 2326, p. 260 et 261. Rodolphe signait simplement : « de Poncher ». *Ibid.*, p. 267.

4. *Ibid.*, p. 56 et fonds fr. 20291. Une pièce du 5 juillet 1530 offre une requête de « Guillaume le Gentilhomme, bailli de Brethencourt... de la part de Mre Jehan de Ponchier, chevalier, seigneur de Brethencourt... tant à cause de ladite terre et seigneurie, ses fiefs de Bacollet-la-grand et petite mestairie de Brethonville... » Bertouville ou Brethonville se retrouve aujourd'hui dans Bretonville, hameau de Boinville-le-Gaillard ; Bertaucourt ou Bréthencourt, dans Brétencourt, hameau de Saint-Martin-de-Brétencourt, tous deux dans le département de Seine-et-Oise, à cinq kilomètres environ l'un de l'autre, sur les marches de la Beauce. J'ai jadis inexactement identifié Bertouville ou Bretonville avec Berthouville de l'Eure.

5. Je résume cette suite, négligée ou inconnue du Père Anselme, dans un second fragment généalogique, qu'on n'aura nulle peine à souder au premier (page 9).

François I de Ponchier, évêque de Paris, mort en 1532.

- François II de Poncher, ministre protestant, mort en 1596.
  - Jean, Postérité développée dans l'Appendice.
  - Daniel,
  - Abraham, interprète du roi en langue germanique.
    - Laurent-François, lieutenant aux gardes françaises.
      - Claude.
      - Marie Poncher de Bertouville.
    - Rodolphe, truchement des gardes suisses
    - Denise,
    - Marie, Postérité développée dans l'Appendice.
- Martin,
- Élisabeth, morts jeunes.

rapportait des armoiries tronquées : « d'or au chevron d'azur accompagné de trois coquilles de sable » ; une fille de noble extraction peut-être, mais très rapprochée de la roture, au moins par sa lignée féminine ; spirituelle, elle l'a prouvé, et sans dot. Elle est de plain pied, en vérité, avec le jeune Despréaux ; elle a pu le rencontrer sur son chemin et, sans dérogeance, y penser.

§ 3. *Rencontre au prieuré de Saint-Prix.*

Un nouveau problème est de savoir l'occasion de cette rencontre. La réponse, — qu'on m'en croie sur parole d'abord, — se trouvera dans ces lignes de Brossette : « Mlle de Bertouville était nièce d'un chanoine de Saint-Paterne au diocèse de Beauvais. » La réponse, ai-je dit, est-là ; mais il faut quelque effort pour l'en dégager.

Si vous refeuilletez les *Pièces originales* du dossier Poncher, vous finirez par y découvrir, sur un très petit papier, et perdue dans la confusion d'un dossier presque exclusivement relatif à une famille de Parisiens homonymes, une note concernant le baptême d'un frère de Mlle de Bertouville (1). La mère de l'enfant est ici dénommée, Jeanne Vialard, et le parrain, un oncle évidemment, Claude Vialard, qualifié abbé d'Épernay et archidiacre de Reims. Ces titres ne sont pas ceux de l'oncle signalé par Brossette ; mais la *Gallia christiana*, qui donne la série des abbés d'Épernay, avec quelques mots sur chacun d'eux, concilie aisément nos textes (2). Le chanoine et l'abbé ne font qu'une seule personne, ayant nom « Claude Violart », en quoi doit être changé « Claude Vialard » dans la note-ci-dessus. L'abbé a troqué son bénéfice, en 1645, contre un canonicat à la Sainte-Chapelle (3).

Là, certainement, Boileau s'est lié avec le chanoine ; je n'en ai pas la preuve écrite, mais une explication si naturelle, que personne n'y contredira. Il faut assurer ce premier pas vers la réunion cherchée.

1. Vol. 2327, n° 555. « 19 juillet 1642. Baptême de Claude, fils de Laurent de Poncher, sieur de Bertouville, capitaine de cavalerie, et de Jeanne Vialard. Parrain : Claude Vialard, abbé d'Épernay, chanoine et archidiacre de Reims ; marraine : Marie le Grand, femme d'Abraham de Poncher, secrétaire et interprète ordinaire du roi [aïeule]. » Copie d'acte d'une écriture du XVIIIe siècle.

2. Tome IX, col. 287.

3. Il le possédait depuis 1639. N'est-ce point un de ses oncles que célébrait cet opuscule ? *L'idée d'un parfait chanoine... en la personne de feu Mre Jean Violart, prêtre, chanoine et vidame en l'église... de Notre-Dame de Reims*, par P. Angier, prêtre, Reims, 1649, in-12. Ce Jean Violart mourut le 31 août 1648, Claude étant archidiacre en la même église.

Tout rattachait Boileau à la Sainte-Chapelle : ses origines, les premières habitudes de la vie. Il a passé sa jeunesse dans la cour du Palais, étudiant successivement le droit et la théologie, à l'ombre de l'église où il avait été baptisé. Il est né dans une maison de la sixième chanoinie, située rue de Galilée, une rue de l'enclos. Cette chanoinie eut pour titulaire, entres autres, Jacques Tardieu, qui la résigna, et devint le lieutenant criminel avare bafoué dans la dixième satire (1). Il avait tenu sur les fonts Jacques Boileau, frère de Nicolas, futur docteur de Sorbonne, destiné à être le successeur médiat de son parrain dans la même chanoinie. Chanoine également Gilles Dongois, le neveu de Despréaux, né la même année que lui, son camarade au collège de Beauvais, son compagnon de toute la vie (2). On voit quels liens nombreux unirent la famille et le chapitre.

Boileau était mieux préparé pour devenir l'historiographe du chantre que celui du roi, et conta plus allègrement l'assaut du lutrin que la campagne de Flandre. Il a écrit dans quelque avis au lecteur de son poème, afin de calmer les susceptibilités du voisinage : « Principalement les chanoines de la Sainte-Chapelle sont tous gens, non seulement d'une fort grande probité, mais de beaucoup d'esprit, et entre lesquels il y en a tels à qui je demanderais aussi volontiers leur sentiment sur mes ouvrages qu'à beaucoup de Messieurs de l'Académie. » Puis il assurait qu'il avait eu soin de faire ses personnages d'un caractère « directement opposé » au caractère de ceux qui desservaient cette église (3). La vérité, connue depuis longtemps, est qu'il eut moins de scrupules, et qu'il mit en scène au moins cinq chanoines, sans compter les chapelains et les personnages accessoires (4). Peu importe d'ailleurs ; le passage cité prouve surtout que le monde de

1. Parent de Mme d'Épinay, qui était une Tardieu d'Esclavelles. Les Tardieu de Maleyssie, anciens propriétaires du château de Maugarny, à Margency, sont de la même famille.

2. Gilles Dongois, né le 9 mars 1636, fut élevé au collège avec son frère aîné, Nicolas, et ses trois oncles, Gilles, Jacques et Nicolas Boileau. Il était fils de Jean Dongois, greffier de la Grand-Chambre du parlement de Paris. Son frère Nicolas fut greffier en chef du même parlement, « l'illustre M. Dongois », comme dit Despréaux dans une note de la sixième Épître. Nous allons retrouver Gilles un peu plus loin, avec une autre prébende.

3. *Œuvres*, édit. Saint-Marc, t. II, p. 177.

4. Voici les noms des douze chanoines, en 1672, dans l'ordre des chanoinies : Danse, du Tronchay, Gobert, Barjot, Aubery, de Broglio, Dongois, Barrin, — qui était en même temps chantre, — Le Cyrier de Neufchelles, Olivier, le Fèvre de l'Aubrière, du Fos. On sait que Danse, Aubery, Tardieu de Gaillerbois, prédécesseur de Broglio, le Fèvre et Barrin figurent dans *le Lutrin*. Danse, Aubery et Le Fèvre, sous les noms de Évrard, Allain et Fabri, sont très nettement ridiculisés.

la Sainte-Chapelle était à ce point ouvert et familier à l'auteur du *Lutrin*, qu'il dut se défendre d'y avoir choisi ses modèles.

Concluons donc que l'invraisemblable serait qu'il n'eût pas connu Violart. Sûrement, il fréquenta sa maison, qui était celle de la cinquième chanoinie, — toutes ces demeures canoniales se touchaient ; — il y vit sa nièce, distingua cette agréable compagne de ses dernières années ; voilà, sans forcer les choses, nos jeunes gens réunis. Tout n'est pas dit cependant ; le chemin leur reste à faire de la cour du Palais à Saint-Prix. Là est le rendez-vous signalé dès le début, et où il faut les conduire, parce que, là seulement, l'historien du village a le droit de s'emparer d'eux.

Le passage ou, si l'on veut, la transition est inattendue et fort simple ; Boileau, qui s'y connaissait, l'eût appréciée. Claude Violart n'était pas seulement chanoine et prieur de Saint-Paterne, comme on l'a dit jusqu'ici, mais en même temps prieur de Saint-Prix, — de notre Saint-Prix. — Le bonhomme cumulait ; le cas n'était pas rare. Gilles Dongois nous l'apprend, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Sainte-Chapelle du palais royal de Paris* [1]. Il donne, à propos de chacune des douze chanoinies, — numérotées comme des fauteuils à l'Académie française, — la liste de ceux qui les ont occupées, avec quelques traits de leur carrière. Voici dans son entier la notice consacrée à Violart : « Claude Violart, natif de Reims, fut reçu le 31 décembre 1644, au lieu d'Antoine Loisel, auquel il donna l'abbaye d'Épernay au diocèse de Reims, pour cette chanoinie. Il avait été archidiacre de Reims, et posséda sa chanoinie, avec les prieurés de Saint-Prix, proche Paris, de Saint-Paterne, faubourg de Pont-Sainte-Maxence, jusques à sa mort, arrivée au mois de février 1662, par une apoplexie qui le prit ; il est enterré à la basse chapelle. » Ajoutons qu'il succéda, dans le prieuré de Saint-Prix, à Antoine de Montholon et à Pierre Doizet, chanoines comme lui de l'église de Reims. Ce fut une série de trois prêtres de la même origine, interrompue après Violart [2].

1. *Recueillis par M. Gilles Dongois, chanoine de la même église, prêtre licencié en théologie, conseiller en la chambre souveraine du clergé et en celle du diocèse de Paris. — Revus et mis en ordre, après son décès.* — Archives nationales, LL 630, 631, 632. Ces trois volumes sont trois copies des mêmes mémoires, avec certaines différences qu'il n'y pas lieu de signaler ici.

2. Archives départementales de Seine-et-Oise. On peut consulter aussi, à la Bibliothèque de Pontoise, un *Extrait de l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Martin par dom Racine, religieux de la congrégation de Saint-Maur, mort à Saint-Denis en France, en 1577*. La publication de cet ouvrage est due à Pihan de la Forest. — Violart et Barrin assistèrent, comme

La suite de notre histoire est aisée à comprendre ; le prieur, à de certaines époques, allait à Saint-Prix toucher le fermage de la dîme, cueillir les fruits de son jardin, disputer avec le curé, Messire Robert Cuvernon, docteur de Sorbonne, comme fut Jacques Boileau. Il y avait une vieille querelle, incessamment reprise entre prieurs et curés : ceux-là voulant réduire ceux-ci au rang de vicaires perpétuels, pour jouir, à titre de curés primitifs, de tous les droits honorifiques et utiles. Doizet, Montholon et, avant eux, un prieur avocat au Parlement, Guillaume Dompoint avaient plaidé là-dessus. Maint prieuré a son histoire écrite par des procureurs [1].

Le voyage de Saint-Prix était de quatre grandes lieues, et le vieux prêtre réclamait l'assistance de Marie Poncher ; mais

La solitude effraie une âme de vingt ans.

Pour y faire diversion, un jour, on invita Despréaux.

Lui, bouillant comme on est à son âge, ne s'attarda point à user « des carrioles et charrettes couvertes » dont l'établissement fut concédé par privilège, vers ce temps, « pour personnes, hardes, paquets et marchandises », de Paris à Notre-Dame-des-Vertus, Saint-Denis et Saint-Prix, trois lieux de pélerinage. Il accourut de toute la vitesse des jambes de Rocinante.

§ 4. *Boileau prieur, — Mlle de Bertouville religieuse.*

A Saint-Prix, le voyageur pouvait hésiter au premier abord, car il y avait deux prieurés : l'un en face de l'église, l'autre à côté. Un paysan consulté eût dit bonnement : « C'est ici le prieuré blanc ; là le prieuré noir ». Suivant l'usage populaire, on les désignait par la couleur de la robe des moines collateurs de ces bénéfices. Le premier, appelé prieuré du Bois-Saint-Père, et dont le siège primitif était dans la solitude du vallon de Sainte-Radegonde, dépendait de Saint-Victor-de-Paris. L'autre, le prieuré de Saint-Prix proprement dit, membre de Saint-Martin-de-Pontoise, était celui où Despréaux avait affaire.

députés de la Sainte-Chapelle, à l'assemblée de la Ville du 4 juillet 1652, jour du massacre et de l'incendie que l'on sait (*Registres de l'Hôtel-de-Ville*, II, 448).

1. Voir à la Bibliothèque nationale : *Factum pour Me Robert Cuvernon, curé de Saint-Prix, contre Me Claude Violart, prieur de Saint-Prix.* (S. l. n. d.) in-4°. — Collection Thoisy, 283, f° 292.

S'il avait frappé par mégarde à la porte du prieuré blanc ; il eût été surpris, sans doute, d'y trouver un religieux appelé Sevin, de la famille du docte Sevin, sous lequel lui, ses frères et ses neveux Dongois avaient fait leur troisième au collège de Beauvais, et qui, reconnaissant ses dispositions, l'avait encouragé à suivre la carrière poétique [1]. J'ai été trompé par la fausse lueur de ce rapprochement, jusqu'au jour où la rencontre de Claude Violart m'a mis enfin sur le chemin de l'autre prieuré.

Le prieuré noir nous est fort connu. Des déclarations de 1551, de 1730, et de 1746 en ont donné les traits sommaires [2] ; puis, la Révolution l'ayant adjugé en bloc à un spéculateur jacobin, le cadastre de 1832 l'a trouvé intact, et tel on l'a vu jusqu'en 1840, où il fut morcelé et vendu [3]. La contenance, d'un hectare environ, avait à peine varié en trois siècles ; les bâtiments étaient pareillement situés, s'appuyant d'un côté à la terrasse du cimetière, de l'autre au mur de l'église. Une baie intérieure s'ouvrait, dans ce mur commun, sur un bas côté, et permettait de voir de là, comme d'une tribune, l'affluence des pèlerins et la célébration des offices. Lebeuf remarquait avec raison que le prieuré et l'église paroissiale ne formaient alors « qu'un seul et même édifice » [4].

La grande porte de la cour est restée debout jusqu'en 1896, à vrai dire ruinée, tenant à peine : c'était celle du jardin presbytéral, avant la loi de séparation et la confiscation qui s'en est suivie. Au-delà des bâtiments, s'ouvrait le jardin, « à l'endroit où le village forme une espèce d'amphithéâtre qui est aperçu de Paris ». L'enclos avait pour limites : au levant le jardin et le bois dit de l'École ; au couchant et au nord, il était bordé, sauf l'enclave de l'église et du cimetière, par le chemin de la Croix-Jacques et celui qui passe sous la Solitude ; au sud, il descendait jusqu'à la grande rue, comprenant même, selon les prieurs, la fontaine aujourd'hui communale, miraculeuse dans le temps du pèlerinage. Des terrasses successives s'étageaient sur la pente, « partagée en un fruitier et un potager », avec « une étoile plantée de charmille ».

Tel est le cadre des promenades du poète et de son amie : au

1. *Œuvres*, édit. Berriat-Saint-Prix. t. I, p. xxvij. — Édition Saint-Marc, t. I, p. xxxiv.

2. Archives de Seine-et-Oise, fonds de Saint-Martin-de-Pontoise, carton 46, 1re et 3e liasse.

3. Après la mort de Jean-Abraham Lebreton, « coloriste », dont le père le tenait d'un acquéreur de biens nationaux.

4. *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 423.

premier plan, des légumes, des espaliers, de maigres verdures, l'ombre du clocher et du cimetière, la nudité et la mélancolie d'un jardin de curé ; au loin, par-dessus les toits du village, la plaine, les côteaux opposés, surmontés de nombreux moulins, et tout à gauche une échappée vers ce Paris qu'on voudrait oublier, car on serait heureux

> Ici, dans un vallon, bornant tous *ses* désirs.

Une voix secrète ne murmurait-elle pas déjà cette strophe, imprévue dans l'œuvre de Boileau et digne des compagnes d'Esther :

> O fortuné séjour ! ô champs aimés des cieux !
> Que pour jamais, foulant vos prés délicieux,
> Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde,
> Et, connu de vous seuls, oublier tout le monde !

Cette veine de beaux vers aurait pu sourdre à Saint-Prix mieux qu'à Hautile, vingt ans plus tard [1].

Cependant le couple ne fait que passer, et l'image aussitôt s'évanouit. Brossette ne laisse pas le temps d'y rêver : « Mlle de Bertouville, nous a-t-il dit, était nièce d'un chanoine de la Sainte-Chapelle, qui possédait le prieuré simple de Saint-Paterne au diocèse de Beauvais ». Et, poussant tout de suite au delà, l'historien ajoute : « Le bénéfice, qui rapportait huit cents livres, vaqua par la mort du chanoine [février 1662], et, sur le conseil de la nièce, qui présumait que l'évêque de Beauvais, collateur du prieuré, ne songerait pas de sitôt à le remplir, M. Despréaux s'en fit pourvoir en cour de Rome ».

La séparation est faite pour une cause inconnue, mais de bon accord, semble-t-il, et, si l'on peut dire, de bonne amitié. Amitié durable et efficace : il y a quelque chose de maternel et d'adroit dans le soin que Mlle de Bertouville eut de son ancien compagnon du prieuré. Son oncle mort, voilà des prébendes vacantes ; vite, il faut doter le jeune homme de la meilleure. Elle connaît un détour de la procédure canonique ; en passsant par Rome, on arrivera plus tôt que l'évêque de Beauvais, et on soufflera, — c'est le mot, — le bénéfice au collateur. Ainsi fut fait, et Nicolas, qui n'était pas grand clerc, se réveilla un jour prieur de Saint-Paterne.

A-t-on remarqué que ce prieuré rapportait huit cents livres, ou, d'après le calcul fait plus loin par Boileau, sept cent cinquante ?

1. Épître VI, vers 23, 39 et suiv.

Celui de Saint-Prix n'en produisait que cinq cent cinquante (1). La fine conseillère visa le premier ; mais supposez au contraire Saint-Paterne le moins riche : Boileau eût été prieur de Saint-Prix. Notre église a manqué cet honneur, comme une jeune fille un beau mariage, faute d'argent. Elle eut à la place Antoine Colombel, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Pourquoi Boileau n'aurait-il pas cumulé, comme son prédécesseur ? Si l'on se fût avisé de poser cette question à lui-même, il y a fort à parier qu'on se serait attiré quelque boutade dans le genre de celle qu'il lança à certain amateur de prébendes, et que Brossette lui rappelait en ces termes : « Vous dites, un jour, à cet abbé — possesseur d'une abbaye et de plusieurs prieurés : — « Qu'est devenu ce temps « de candeur et d'innocence, Monsieur l'abbé, où vous trouviez la « multiplicité des bénéfices si dangereuse ? — Ah ! Monsieur, vous « répondit-il, si vous saviez que cela est bon pour vivre ! — Je ne « doute pas, lui répliquâtes-vous, que cela soit bon pour vivre ; « mais pour mourir, monsieur l'abbé, pour mourir ! » Je voudrais bien, continue Brossette, savoir la vérité de ce fait, le nom de cet abbé... » Boileau, qui, d'ordinaire, ne refusait pas de s'expliquer avec son commentateur sur les moindres vétilles, ne répondit pas cette fois à sa question. Il se tut, on peut croire, pour ne pas toucher du même trait la mémoire d'un ami : l'ancien abbé d'Épernay, prieur de Saint-Paterne et de Saint-Prix (2).

Certes, on doit avoir toute confiance en Brossette, car l'épreuve est faite de sa véracité ; cela n'empêche pas qu'il ne faille prendre pied autant qu'on le peut sur le terrain de l'histoire. Essayons donc de retrouver la trace authentique de Boileau prieur de Saint-Paterne. On désignait sous ce vocable un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais et situé à Pontpoint (3) : Pontpoint, village du Valois, classé administrativement aujourd'hui dans le canton de Pont-Sainte-Maxence (Oise), et formé de cinq hameaux, dont l'un s'appelle Saint-Paterne. Cependant la ferme qui groupait le domaine rural, d'une consistance de sept hectares environ, portait le nom de

1. *Mémoires des intendants sur l'état des généralités...* t. Ier, *Mémoire sur la généralité de Paris*. publié par A. M. de Boislisle, p. 32. — Lebeuf, t. III, p. 425, trouve même cette appréciation exagérée.

2. Auguste Laverdet, *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette*, Paris, 1858 p. 36.

3. Une abbaye dont le célèbre abbé de Rancé eut la commende vers le même temps ; il la résigna en faveur de son précepteur Jean Faviers, l'année qui précéda l'investiture de Boileau (*Gallia christiana*, t. IX, col. 812).

Saint-Symphorien, comme l'abbaye. Elle existe encore sous le vocable d'autrefois. Aucun titre du XVIIe siècle concernant ce prieuré ne subsiste malheureusement aux archives de Beauvais [1] ; mais le pouillé du diocèse a ceci de fort curieux : « Procédures de M. Thomas Goguet, receveur des décimes du diocèse de Beauvais, tendant à ce qu'il lui soit permis de saisir les revenus du prieuré de Saint-Paterne sur Me Nicolas Boileau, nouveau prieur, pour arrérages dus par Me Claude Violart, son prédécesseur, [procédures] du 22 décembre [1662] [2] ; à laquelle saisie ledit Boileau s'oppose, prétendant que ledit receveur n'a fait ses diligences pour se faire payer ci devant, à laquelle (*sic*) il est tenu par l'ordonnance d'Henri IV du 20 mars 1599, art. 16, qui porte que le receveur ne pourra faire aucune demande au nouveau successeur qu'en faisant apparoir de diligence. » Donc ce point d'histoire est aujourd'hui éclairci et documenté : Boileau était prieur, jeune prieur de Saint-Paterne, en décembre 1662, l'année finissant de la mort de Claude Violart. Il avait vingt-six ans ; Mlle Poncher, vingt-deux environ, d'après l'âge de son frère Claude.

On avait vu, avant, un avocat au parlement, Guillaume Dompoint, prieur de Saint-Prix. Des laïques possédaient ainsi parfois des bénéfices ; mais on en pouvait avoir des scrupules, et il en vint à Boileau, après un assez long temps. Son biographe conte le fait ainsi : « Il en jouit [du prieuré] pendant huit ans, sans prendre l'habit ecclésiastique, et sans trop se mettre en peine de faire un bon usage du revenu. M. le premier président de Lamoignon, s'entretenant un jour avec M. Despréaux, lui fit comprendre qu'en se conduisant de la sorte, il ne pouvait pas garder ce bénéfice en sûreté de conscience. M. Despréaux le reconnut : il fit sa démission entre les mains de l'évêque de Beauvais. Il fit plus : il supputa ce qu'il en avait retiré depuis le temps qu'il en jouissait et cette somme, qui montait à six mille livres, fut employée à faire la dot de Mlle de Bertouville... Cette aimable et vertueuse fille se fit religieuse dans un couvent du faubourg Saint-Germain ». Singulier jeu de la destinée que cette alternance de la vie cléricale des deux amis. Boileau, à la vérité, n'en fut pas gêné, même pour médire ; mais Marie Poncher s'y cacha profondément, et le voile l'a, depuis 1670 jusqu'ici, dérobée à la

1. *Inventaire sommaire*, t. Ier de la série H, p. 475 et 476.

2. Le pouillé porte, à la vérité : « Claude Viellart » ; mais on m'accordera que l'inexactitude se corrige d'elle-même, après ce qui a été dit. Violart était mort en février.

curiosité des historiens. Est-ce pour jamais ? Quel guide au moins nous indiquera où fut son tombeau ?

Louis Racine et de Boze ont raconté de même la résignation du prieuré ; mais Brossette seul parle de l'affectation des revenus à la nièce du chanoine, les autres veulent plus correctement que cet argent ait servi à différentes œuvres de piété, « dont la principale fut le soulagement des pauvres du lieu ». Préférons le dire de l'avocat lyonnais, non à cause de son agrément, mais parce qu'il a une origine plus sûre et plus de vraisemblance. Brossette a eu, sur la vie de son ami, des confidences sincères, qu'il a rapportées avec exactitude. Les commentateurs, toujours fertiles en critiques à l'égard de leurs devanciers, l'ont combattu en d'autres points, mais reconnu impeccable sur ce terrain (1). Or, le fait dont il s'agit a sa source évidente dans ces épanchements après lesquels le satirique disait à son futur éditeur : « Vous saurez bientôt votre Boileau mieux que moi-même. »

D'ailleurs, Despréaux considéra sans nul doute qu'il avait un devoir à remplir envers son ingénieuse protectrice. L'idée de briguer le prieuré était d'elle, le prieuré venait de son oncle, et souvent on obtenait de gratifier un neveu d'un bénéfice. L'adresse de Mlle de Bertouville fit que Boileau eut tout l'avantage de la parenté : elle le dota véritablement. Plus tard, quand elle entra dans un couvent du faubourg Saint-Germain, il lui rendit la pareille, mû par la reconnaissance, non moins que par un tendre ressouvenir du passé. Il y a lieu d'observer toutefois que, à cette époque précise, de 1653 à 1663, Gilles Dongois, le neveu de Boileau, était titulaire du prieuré de Pont-Sainte-Maxence, dépendant de l'abbaye de Saint-Symphorien comme celui de Saint-Paterne. Et sans doute le crédit du futur chanoine de la Sainte-Chapelle aida-t-il aussi son oncle à obtenir le bénéfice contigu au sien (2).

J'ai raisonné moi-même là-dessus avec les idées du temps, regardant les fruits d'un prieuré comme ceux d'une ferme. Plus d'un siècle se passera avant que l'opinion, mieux instruite de leur antique destination, ne réclame avec justice et avec force en faveur de droits oubliés ou méconnus : le culte, l'éducation et la charité.

1. *Œuvres*, édit. Berriat-Saint-Prix. t. I, p. lxx.clxx ; t. III, p. 466.

2. Voir, dans les *Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise* (tome XVIII 1901), un article de M. l'abbé L. Meister, très solidement documenté : « Un neveu de Boileau, Gilles Dongois ».

§ 5. *La romance de Silvie.*

Cette histoire a un épilogue, épilogue en vers, comme il sied à un poète. C'est Brossette encore qui nous le fait connaître : « Quelque temps après, dit-il, se promenant seul au Jardin du roi, Boileau se rappela les doux moments qu'il avait passés autrefois avec elle à la campagne [avec Marie Poncher à Saint-Prix]. Il fit alors [en 1670] ces vers, qui furent mis en musique par le fameux Lambert en 1671, et que le roi prenait plaisir à se faire chanter, de temps en temps, par l'illustre Mlle de Leuffroy ».

J'en retarde un instant la transcription pour confesser au lecteur mon embarras à le renseigner sur « l'illustre » chanteuse qui en caressa l'oreille royale. Je n'ai, en effet, à proposer qu'une identification très incertaine. Peut-être qu'elle appartenait à une famille de procureurs en la Chambre des comptes, dont le nom se trouve écrit tantôt « Leuffroy », tantôt « de Loffroy » ; plus précisément, qu'elle s'appelait Marie, qu'elle était fille de Jean, et devint femme de François Lemoyne, lui-même procureur des Comptes [1]. Titon du Tillet, dans son *Parnasse Français*, a cité à deux reprises « Mlle Lefroid » (autre orthographe) : une fois parmi les « élèves célèbres » de Lambert, et la seconde, parmi « quelques dames qui ont excellé dans l'art de chanter et dans celui de toucher le clavecin » [2].

Reprenons maintenant les deux couplets si connus :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie
Passait à contempler Silvie
Ces tranquilles moments si doucement perdus.
Que je l'aimais alors ! Que je la trouvais belle !

Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus ?

C'est ici que, souvent, errant dans les prairies,
Ma main, des fleurs les plus chéries,
Lui faisait des présents si tendrement reçus.
Que je l'aimais alors ! Que je la trouvais belle !

Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus ?

1. Arch. nat., Y. 24 f° III ; Bib. nat., Mss, *Dossiers bleus*, vol. 393.
2. Édit. de 1732, in-f°, p. LXXXVI et 391. M. Écorcheville, que je vais mettre plus en évidence, a songé à quelque parenté avec Lefroid de Mereaux, organiste de Saint-Sauveur en 1775.

Louis Racine a parlé de cette romance comme faite pour « une Iris en l'air ». Cependant tout se tient dans l'anecdote à laquelle elle doit sa naissance : circonstances et dates s'enchaînent. Ajoutez l'atmosphère morale de la cour, où, en ces années 1670 et 1671 qui virent deux échappées de Mlle de la Vallière au Carmel de Chaillot, l'esprit du roi dut facilement goûter une mélancolie amoureuse analogue à ses récentes peines. Quoi qu'il en soit, le XVIIIe siècle, peu tendre au poète, l'a vertement critiquée : d'Alembert sourit de « deux vers d'amour que Boileau a eu le malheur de faire »; Marmontel prend à ce propos le ton et les paroles du *Misanthrope* :

Ce n'est que jeux d'esprit, affectation pure.

C'est de grands mots à propos d'une petite chose, d'un lieu commun sobrement et aimablement traité : l'éternel combat de la raison et du sentiment, l'une résolue à se retremper dans l'oubli, l'autre se laissant amollir aux langueurs du souvenir. Mais toute défense est superflue, et la cause dès longtemps gagnée. La postérité n'a pas cessé d'avoir le même goût que Louis XIV. « Vers à mettre en chant », avait dit Boileau : jamais souhait ne fut mieux rempli. A chaque génération, depuis Lambert jusqu'à Mazas, à Victor Massé et à Weckerlin, dans la première et la seconde moitié du XIXe siècle, un musicien a pris pour thème ces paroles. Tel qui en a oublié l'auteur les retrouve chantantes au fond de sa mémoire.

Mais qui nous rendra sûrement la musique de Lambert, où Louis XIV trouva tant de charme ? A défaut d'une réponse certaine, en voici deux, dont l'une au moins est d'une probabilité grande. La première mélodie proposée se rencontre dans un recueil imprimé du XVIIIe siècle; l'autre, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale [1]. J'emprunte cette dernière indication au distingué musicographe M. Écorcheville, qui a relevé dans ce manuscrit les noms suivants : Bononcini (1640-1678), Legrenzi (1625-1690), A. Scarlatti (1649-1725), Steffani (1655-1730), Vinacesi (1670-1719), Petrobelli (entre 1630 et 1680), Carissimi (1604-1674). Parmi tous ces auteurs italiens figurent quelques anonymes français, qu'on a des raisons de croire contemporains. Or, Lambert (1610-1696) appartient tout à fait à cette génération de musiciens, et aussi bien au point de vue du style. On trouvera à la suite de ces pages les deux mélodies susdites

1. Consulter : *Revue de Chansons choisies*, la Haye, P. Gosse et J. Néaulme, 1729, IV, 192; — Bibl. nat., V. m. 7. 30 III, f. 53.

harmonisées ; et, de plus, celle de Victor Massé y sera un écho du XIXe siècle. Revenons à l'auteur des paroles, à l'homme même.

On a raillé ses vers, — cela est dit, — et aussi bien raillé son amour ; j'ai regret d'avoir à en parler. Il y a une vieille objection tenace, qui s'exprime en deux mots, avec une réticence et un sourire : « Boileau amoureux ! » Il est malaisé d'y répondre efficacement, pour cette raison entre autres que certains estiment la légende à l'égal de l'histoire, et ne veulent pas renoncer à un préjugé où se plait l'imagination ou l'esprit, particulièrement l'esprit gaulois. Légende assurément un récit graveleux, publié pour la première fois un siècle après le fait invraisemblable sur lequel il se fonde [1]. Conçoit-on que, de son vivant, le satirique, en butte à tant de colères pour avoir appelé un chat un chat, n'ait pas été criblé de traits faciles et cruels ? Une épigramme de Pradon aurait dû donner le branle ; elle fut sans portée et sans écho. Et puis, que l'on considère quel guide sûr a été pour nous le commentaire de l'avocat lyonnais, en toute circonstance. Voici donc une raison dernière, très forte, et presque suffisante, de croire que Boileau ne fut étranger à rien de ce qui est humain : Brossette l'a dit.

On ne veut pas, pour cela.

Peindre Caton galant et Brutus dameret,

ni mettre l'auteur de la dixième satire aux pieds des belles. Non, il ne s'agit que d'un trait de jeunesse, qui s'ajoute à son histoire, sans changer l'idée qu'on a de ses mœurs ; Boileau, un jour attendri, n'est pas un Boileau tendre. Cette vie réputée sans printemps a été traversée d'un rayon ; c'est toute la nouveauté. Le poète fut attiré vers notre coteau par un regard de femme. « Voici les lieux charmants » : Saint-Prix. Je le répète, et mon vœu serait qu'on s'en souvînt. L'aimable village discret n'a pas jusqu'ici réclamé la gloire de cet hommage ; même, il avait oublié, à le garder si longtemps, le secret de Boileau et de Mlle de Bertouville. Je lui rends Silvie, ou du moins ce que j'ai entrevu de cette figure attrayante, si tôt évanouie. Quel cloître lui a prêté son ombre et l'y a, dès le premier jour, ensevelie ?

1. Cf. Brunetière, *Œuvres poétiques de Boileau*. Paris, Hachette, 1893, p. 11, 3e note ; — édition Berriat-Saint-Prix, t. I, p. xxiij — édition Daunou, t. I, p. LIII.

APPENDICE

LES PONCHER

J'ai dit précédemment de « Mlle de Bertouville » tout ce qu'il m'a été donné d'en connaître, et des « Poncher » ce qu'il a paru nécessaire pour faire comprendre, sans trop en alourdir l'exposition, mon premier et principal sujet. Voici quel sera le second : compléter les preuves, séparer nettement les familles, branches et rameaux qu'une généralisation erronée a confondues sous l'unique vocable de Poncher ; œuvre plus particulièrement érudite, matière d'appendice.

Certains résultats sont acquis déjà : distinguons-les. J'ai, en premier lieu, tiré de pair les « de Ponchier », Tourangeaux dont le Père Anselme clôt la série, comme je l'ai fait, dans la personne de Marguerite Hurault de Vibraye morte en 1582 [1]. Cependant, de cette souche s'était détachée, sous le nom un peu modifié (peut-être par une simple évolution de l'usage) de « de Poncher », une branche illégitime, issue de François I, évêque de Paris, mort en 1532. François II, son fils, religionnaire fugitif, converti et rapatrié, a donné naissance à deux rameaux : l'un finalement parisien, l'autre loudunois. Le premier, sorti d'Abraham, le second, de Jean, tous deux fils de François II, se développèrent, tandis que le silence se faisait sur leur frère Daniel après le procès de Loudun. Nous avons poursuivi cette recherche jusqu'au premier échelon du rameau parisien représenté par Laurent-François, Rodolphe, Denise et Marie, et même jusqu'au second où figurent Claude et Mlle de Bertouville, — Silvie, — enfants de Laurent-François. La postérité de

(1) Je confirme par des signatures, comme je l'avais annoncé, le nom exact de la souche des de Ponchier :

« Martin de Ponchier ». Biblioth. nat., Mss, *Pièces originales,* vol. 2326, p. 6) ; « Loys de Ponchier » (*ibid.*, p. 30, 31, 32, 33, 35) ; « Jean de Ponchier » trésorier des guerres (*ibid.*, p. 44, 47, 57) ; « Estienne de Ponchier », conseiller au parlement de Rouen puis évêque de Bayonne (*ibid.*, p. 58, 59, 65) ; « Nicolas de Ponchier », président de la Chambre des comptes (*ibid.*, p. 64). Exceptions : Étienne, archevêque de Sens, signe « Poncher » une quittance préparée au nom de « Ponchier » (*ibid.*, p. 28). Aucune signature de François, évêque de Paris, dénommé « Ponchier » dans son épitaphe (*Gallia christ.*, vol. VII, col. 160). Aucune signature de Jean, maître des requêtes ; mais il est appelé de « Ponchier » ainsi que Marguerite, sa sœur, par Jacques Hurault, leur beau-frère et mari (*Pièces originales, loc. cit.,* p. 69).

Rodolphe et celle de Claude nous sont inconnues ; là finit pour nous la descendance masculine du rameau parisien. C'est l'état de choses constaté dans le fragment généalogique de la page 45, où j'ai indiqué comme sujets de développements ultérieurs : les postérités de Jean, d'une part, de Denise et Marie, de l'autre.

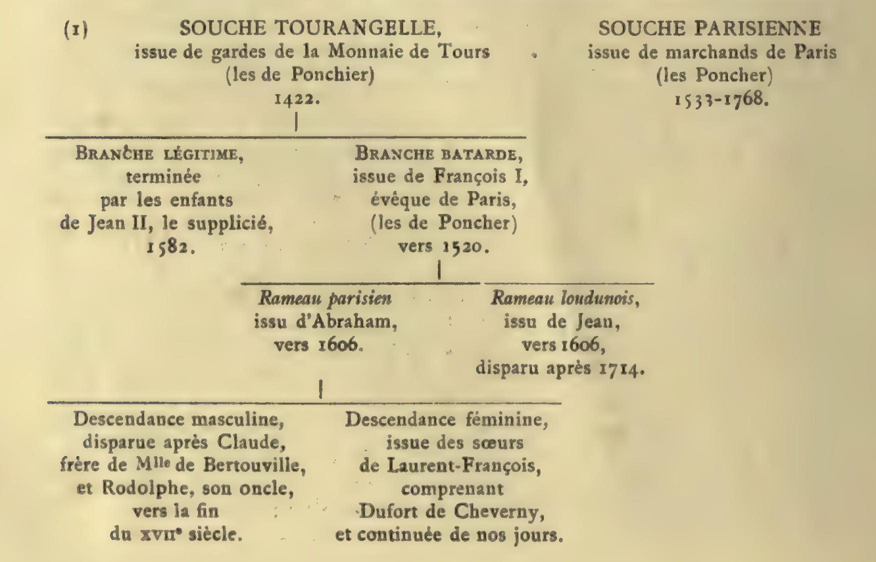
Dans l'Appendice, les matières s'ordonneront donc de la façon suivante : Documents et explications complémentaires, relatives aux origines de la branche bâtarde (les de Poncher, qui se divisent en deux rameaux : l'un parisien, déjà vu, l'autre loudunois) ; — Histoire du rameau des de Poncher loudunois (jusqu'en 1714, où la suite nous échappe) ; — Histoire des Poncher parisiens (Poncher sans particule, faussement rattachés aux de Poncher) ; — Histoire d'une descendance féminine des de Poncher (signalée par Dufort de Cheverny, qui s'y trouve mêlé, et que ses héritiers continuent).

Je résume ces explications dans le tableau ci-bas [1].

§ 1. — *Documents et discussions complémentaires, relatives aux origines de la branche bâtarde.*

Les de Poncher, soi-disant issus d'un mariage régulier de François I de Ponchier, conseiller au Parlement, évêque de Paris, et de Jeanne du Haultbois, mariage dont j'augmenterai les raisons de douter, se placèrent, pendant un temps, hors la religion catholique, hors la France, hors la loi, notamment le droit nobiliaire et le droit héréditaire. Ils prétendirent s'y faire réintégrer successivement. Ils rentrèrent, pour ainsi dire du même coup, dans le giron de l'Église et la patrie. A récupérer la noblesse, ils mirent plus de quatre ans ; il leur fallut

(1)



une décision des élus de Loudun, obtenue le 18 novembre 1606, confirmée en appel par la Cour des aides, le 13 mars 1610. Ils échoueront à peu près dans leur revendication d'hérédités.

Il est intéressant de reproduire l'arrêt de la Cour des aides de 1610 qui ordonna leur réinscription dans la noblesse [1] :

« Veu par la Cour le procès par escrit conclud et receu pour juger en icelle le trentieme avril mil six cent sept d'entre les manans et habitans de la ville et paroisse de Lodun, apelans d'une sentence donnée par les esleuz en l'élection dudit lieu le dix-huit novembre mil six cent six, d'une part, et Daniel de Poncher, sieur de la Salle intimé, d'autre, ladite sentence dont est apel, par laquelle auroit esté ordonné que ledit intimé jouiroit de la qualité de noble tant et sy longuement qu'il ne feroit d'acte derogeant à icelle, et comme tel seroit rayé des roolles de tailles et de ladite ville et paroisse de Lodun et ses taux rejettez sur les taillables avec despens depuis l'acte du dix huit octobre mil six cens six, griefs et reponces, lettres royaux par ledit intimé judiciairement obtenus en la chancellerye le septiesme juillet audit an mil six cent sept, tendant aux fins d'estre receu à articuler, prouver et verifier les faits contenus en icelle requeste à ladite Cour...

« Contract de mariage passé par devant Germain Pastoureau, notaire royal en la ville et bailliage de Chartres le premier aoust mil cinq cens vingt trois entre damoiselle Marie de Poncher et Eustache Lhuillier sieur de St Mesmin, président en la Chambre des comptes, par lequel apert que François Poncher, ayeul dudit de Poncher intimé, estoit tuteur et curateur ordonné par justice à la dite Marye de Poncher, fille de deffunt messire Louis de Poncher chevallier, seigneur de Maincy, trezorier de France et de damoiselle Robine Legendre ; autre contract de mariage d'entre François de Poncher avec damoiselle Catherine Bruslé, passé par devant Marchant, notaire tabellion juré en la chastellenye de Bertaucourt, le dix huitiesme avril mil cinq cent cinquante un, par lequel apert ledit François Poncher estre fils de François de Ponchêr vivant conseiller en la Cour de parlement, et de damoiselle Jeanne du Haultbois son espouse [2] et autres pièces par ledit de Poncher produits suivant ledit reglement, forclusions à l'encontre desdits habitans d'aucune chose produire de leur part ; requeste à ladite Cour présentée par Abraham de Poncher, secrétaire du Roy et interprette de Sa Majesté en la langue germanique le seize novembre audit an mil six cens neuf, à ce qu'attendu que, comme frère dudit Daniel de Poncher, il a pareil interest à la conservation du tittre de noblesse dont il s'agit, il luy pleust de recevoir partie intervenante audit procès, sur laquelle auroit esté ordonné que les parties seroient ouys en la Chambre ; signification de ladite requeste ; arrest sur ce intervenu le quinziesme janvier mil six cens dix, par lequel, parties ouyes en ladite Chambre, ledit

(1) Bibl. nat., Mss., *Pièces originales,* vol. 2326, p. 205, « Extrait des registres de la Cour des aydes ».

(2) Le petit tabellion de Bertaucourt, (choix significatif pour recevoir ce contrat), avait dû se contenter d'une déclaration à cet égard.

Abraham de Poncher auroit esté receu partie intervenante audit procès, après que, pour tous moyens d'intervention et escritures, il auroit declaré qu'il employoit ce qui avoit esté escrit et produit audit procès ; conclusions dudit procureur general du Roy, auquel le tout auroit esté communiqué. Et, tout considéré, la Cour a mis et met l'appellation au néant, ordonne que ce dont a été apelé sortira son plain et entier effet, et, ce faisant, a déclaré ledit Daniel de Poncher intimé, ensemble ledit Abraham de Poncher son frère, nobles extraits et issus de noble race et lignée...

Prononcé le treize mars mil six cent dix ».

Signé : « Boucher ».

C'était donc la noblesse rendue aux de Poncher, mais dont ils usèrent avec un blason un peu modifié, comme leur nom même : des armes des de Ponchier ils supprimèrent la tête de Maure, que leur postérité remplacera, nous le verrons, par une tête de léopard. Après ce succès, les deux plaideurs tentèrent de se faire investir de leurs droits dans des successions ouvertes en leur absence, et réglées, prétendaient-ils, à leur détriment. Alors, — la date, évidemment un peu postérieure à celle du procès de Loudun, n'en est pas précisée, — fut rédigé pour eux, par un juriste, ce mémoire, prétendue histoire de la famille, où j'ai précédemment puisé, avec les précautions nécessaires, et en observant que l'on possède de ce factum un brouillon et une copie retouchée, dont la comparaison est sur certains points fort instructive.

Je reproduirai la mise au net, avec la restitution en notes et en caractères italiques des passages du brouillon dont le changement ou l'omission appelle quelque observation intéressante, mais sans m'astreindre à tous les redressements possibles [1] :

« La maison des Poncher a esté cy devant en grande splendeur, ha possédé plusieurs belles terres et seigneuries, tenu divers beaux estats et offices et de grandes dignitez en l'Église, ayant commencé de paroistre sous les règnes de Charles VI et VII. Elle a eu un hostel en cette ville [de Paris], duquel dépend une chapelle qui est en l'Église Saint Germain de l'Auxerrois [2].

« Régnant Louis XII, ils estoient trois frères : Jean de Poncher seigneur de Bretaucour, Louys Sr de Lezigny, et Estienne premièrement evesque de Paris puis archevesque de Sens et garde des Sceaux de France, décédé en 1624 ;

« Jean Sr de Bretaucour fut marié deux fois, et ha sa postérité fait deux branches : 1o il espousa Perrine Brissonnet, dame de Chamfreau [3], et en eut François de Poncher, conseiller de la cour, puis Évesque de Paris, et Marguerite femme de François de la Mothe, maistre d'hostel du Roy, mère de Françoise de la Mothe,

(1) Je redonne plus complètement les références nécessaires : Brouillon du mémoire, Bibl. nat., Mss, f. fr. 20291, fo 122 ; Copie, *ibid.*, f. fr. 20251, fos 267, 269, 275-278, 279-281.

(2) Revoir ce que j'en ai dit à la page 40.

(3) *En Anjou.*

dame de Vaux ; 2° Jean de Poncher, Sr de Bretaucour, espousa Alison Georget, et en eut un fils et trois filles, scavoir : Jean de Poncher, Sr de Limours et d'Éclimont, Général des finances, Denise femme du Sr de Launay, Catherine femme du Sr de la Pommeraye, et Marie femme de François Crespin, chancelier d'Orléans. Ce Général Poncher eut une fin malheureuse, sur ce que aucuns de ses acquits [1] luy ayant été soubstraits, on luy feit son procez et fut condamné et exécuté à mort à la poursuite du président Gentil, 1527 [2]. Ses biens toutefois furent laissez à ses enfans, qui estoient en nombre de trois fils et deux filles qu'il avoit eus de Catherine Huraut ; l'aisné fut Estienne de Poncher archevesque de Tours, Nicolas Président des Comptes, Jean Sr de Chamfreau, Me des requestes, ces deux decedez sans enfans [3] ; les filles furent une religieuse, et Marguerite de Poncher dame de Vibraye, de la succession de laquelle il s'agit en partie [objet du mémoire], décédée 1583, sans enfans de Jaques Huraut Sr de Vibraye son mary, frère aisné de feu Monsr le Chancelier de Cheverny, qui par le moyen de ce mariage [4] s'est emparé de tout le bien des Ponchers. Et par la mort de cette dame finit cette branche du puisné des Ponchers [5].

« Pour venir à François de Poncher, fils aisné de Jean, il fut receu conseiller en la Cour environ l'an 1510. Et environ l'an 1519 fut Evesque de Paris après son oncle Estienne. Avant que de se faire d'Église [6] il se maria avec Jeanne du Haultbois, seur ou cousine [7] de Jean du Haultbois, Evesque de Tournay et premier Président en la Cour des aydes, et de ce mariage sortit un autre François, père de Daniel et Abraham de Poncher, aujourd'hui restants de cette famille.

« De ces deux François père et filz la vie a esté fort agitée. Le père se voyant veuf et n'avoir qu'un filz [8], il prit résolution de se faire d'Église, ayant premièrement esté abbé de Saint Maur puis Evesque de Paris, comme dit est. Et néanmoins soit qu'il feust soubçonné d'estre Luthérien ou pour autre subjet on l'emprisonna dans le bois de Vincennes environ 1523, où il fut jusqu'en 1532 qu'il y fut poignardé, comme on tient. Son filz François, agé lors d'environ 10 ou 12 ans

(1) *Luy ayant été suscitée une calomnieuse accusation, après que le président Gentil luy eût soubstrait plusieurs acquits.*

(2) *Sa mémoire ayant toutefois esté restituée* : omission significative. Et notez qu'une partie seulement des biens fut rendue à ses enfants. Voir *la Fin de Jean de Poncher.*

(3) *Ces deux* : addition non moins curieuse. Étienne, archevêque de Tours, le seul de cette branche, laissa en effet, de Marie Gueffier, deux enfants, Étienne et Marguerite, enfants naturels qui furent légitimés par lettres royales du 27 février 1553, et moururent sans postérité : le premier, de 1597 à 1598 ; sa sœur, de 1612 à 1615. Celle-ci fit reconnaître sa noblesse par les élus de Dourdan en 1604 (Voir l'*Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir,* série H, 41346, Liasse).

(4) Cette phrase n'existe pas dans le brouillon.

(5) On a supprimé ici : *Ou depuis, non enim adhuc mihi constat.* Scrupule levé sans qu'on sache sa raison d'être, ni sa raison de disparaître.

(6) *Fille d'un premier président de la Cour des aydes.* J'en parlerai plus loin.

(7) *Et considérant que son oncle, archevesque de Sens, avoit de grands bénéfices.*

(8) *Et précipité du haut en bas d'une chambre.* Le *Journal d'un bourgeois de Paris* borne sa captivité à un an (page 427) ; l'ordre d'informer est de janvier 1526.

[à remarquer], soubs l'administration du Général son oncle pendant la prison de son père.

« Après la mort de l'oncle, il fut quelque temps avec l'Archevesque de Tours son cousin, duquel au commencement il estoit bien veu, et du Sr de Chamfreau Jean de Poncher M^e des requestes frère de l'Archevesque. Mais eux voyant qu'il inclinoit au changement de religion, après l'avoir menacé de le faire mourir [1], il fut contraint de quitter la France, abandonner parents, biens et tout ce qu'il avoit de plus cher, et se retirer à Genève où il se feit ministre, et de là en Suisse [2], où il escrivoit souvent à feu M^r le Chancelier de Chiverny, qui faisoit beaucoup d'estat de luy et avoit fort agréable de sçavoir de ses nouvelles, le recongnoissant son parent et en parlant ainsi à tous ceux qui venoient de sa part [3].

« Environ l'an 1551 [le 18 avril exactement] estant en France, il y espousa dam^le Catherine Bruslé, et en eut Daniel son fils aisné, et d'une autre femme a eu Abraham, gentilshommes qui ont esté employez au service du feu Roy et du Roy d'à présent [4].

« Or ce François, filz du Conseiller et Evesque, faisoit quelquefois des voyages en France. Lorsqu'après la paix faite en suite des troubles et guerres civiles on jouissait de quelque repos, il fut à Montargis, à Mer près Blois, à Tours, à Loudun et changeoit de nom pour n'estre congneu se faisant nommer de Cherpon.

« Estant à Tours aux seconds troubles avec sa famille, il fut contraint d'en sortir promptement, et furent ses tiltres principaux pillez et bruslez. Pareil accident luy advint à la journée Saint Barthélemy en cette ville [Paris] [5] et perdit aussy ses tiltres. Tellement que, par ce moyen, il ne peut faire poursuite de ses droits héréditaires comme il en avoit pris la résolution.

« Enfin il décéda fort agé en Suisse environ l'an 1596, laissant ses enfans [6] denuez des biens anciens de leur maison, mesme de la succession directe de François leur ayeul, et de la collatérale de Marguerite de Poncher, dame de Vibraye, cousine germaine de leur père. Succession grande et opulente et occupée à présent par M^rs les Hurauts à leur préjudice. Et à laquelle ils prétendent avoir autant et plus de droit que les autres aussy sortis de cette maison de Poncher par filles, qui en ont composé ou obtenu jugement à leur profit.

« Feu M. le Chancelier de Chiverny les a recongneus pour ses parens, les a bien veus [7] et leur prometoit de leur faire du bien, craignant peut-estre qu'ils poursuivissent leurs droits.

« Car c'est chose fort considérable que M^rs les Huraut dès longtemps se sont proposez d'empiéter les biens de cette famille des Ponchers. De fait, il se trouve

(1) *Comme, en ce temps-là, on poursuivoit rigoureusement telles gens.*

(2) *A Neufchastel.*

(3) *Il voit M. le Chancelier, de présent y estant ambassadeur qui l'aymoit et le caressoit fort.*

(4) Jean est omis. On a supprimé ici : *Il fut quelque temps près de Mme de Ferrare.*

(5) *Où il courut fortune de perdre la vie.*

(6) *Deux enfants, qui se sont retirrez en France et continuent de servir le Roy.*

(7) *Et recueillis.*

qu'en 1553 [1] ils tirèrent un don du Sr de Chamfreau. Depuis et environ 1557 Marguerite de Poncher feit aussy don à Jaques Huraut, Sr de Vibraye, son mary, de tous ses meubles acquets et conquests immeubles. En outre, es années 1558 et 1567, elle feit aussy don au sieur de Chiverny, son beau-frère, personne interposée pour advantager son mary indirectement au préjudice des coustumes.

« En l'an 1583 [elle est morte en 1582], cette dame feit son testament, et n'ayant enfans ny espérance d'en avoir, confirma les donations faites à son mary et au sieur de Cheverny. Mais elle se plaignoit fort des rigueurs tenues par ledit Sr de Cheverny, et de ce qu'il n'avoit tenu ses promesses de se départir du don qu'il disoit avoir de feue Marie de Beaune mère commune de ces Messieurs les Hurauts ; déclarant qu'elle ne vouloit que la donation qu'elle avoit faite eust lieu, s'il ne se départoit de cette donation faite par la mère, comme il l'avait promis par escript. Qui montroit assez le don estre fait en faveur du mary, dont le frère estoit présumptif héritier [2].

« Après le décez de Marguerite de Poncher et de Jaque Huraut son mari, M^r le Chancelier se met en possession de tout le bien des Ponchers, mesme de la terre de Chamfreau qui venoit de la branche de l'aisné au préjudice des vrays héritiers, sortis de François conseiller et de Denise et Marie ses sœurs [3]. Dont aucuns s'estant plaints mesmement les Delaunay et les Crespins sortis de ces sœurs es mois de febvrier et de mars 1585, M^r le chancelier estant lors en grande authorité, ils furent contraints de luy vendre en partie pour peu, et en partie luy donner leurs droits successifs, les menaçant, s'ils ne le faisoient, de faire revivre la confiscation du Général de Poncher leur ayeul, de laquelle, de fait, il avoit obtenu don du Roy, non vérifié avec les parties légitimes.

« Or, après le décez de M^r le Chancelier en 1599, toute crainte cessant, les Srs de Launay es autres obtiennent lettres de restitution contre ces contrats de vente et de don, et demandent d'estre receus à débatre les donations comme faites contre les coustumes et révoquées et soubs conditions [4], et sur ce furent M^r le comte de Cheverny [5] et autres héritiers de M. le Chancelier rigoureusement poursuivis.

« Quant au feu Sr de Poncher et à ses enfans qui ont plus de droit en ces grands biens, tant du chef de leur père comme héritiers collatéraux et masles, ils ne se sont point jusquicy remuez pour cette succession, tant à cause de l'injure du temps, absence et esloignement de leur père que parce quon leur a recélé tous les tiltres de la maison, desquels avec le bien on s'est emparé.

« Daniel de Poncher, l'un d'eux, s'estant cy devant habitué en la ville de Lo-

(1) *Jean de Poncher, seigneur de Chamfreau, Maistre des Requestes, feit don à Jacques Huraut, son beau-frère, et à Marguerite de Poncher, sa sœur, de l'usufruit de ses biens et héritages.*

(2) *Comme il l'avait promis par écrit, qui montroit assez le don estre fait en faveur du mary, dont le frère estoit présomptif héritier.*

(3) *Sœurs de Marguerite de Poncher.* Erreur mal corrigée: elles étaient, l'une sœur, l'autre demi-sœur de Jean II.

(4) *Sans cause valable.*

(5) *M. le comte de Cheverny* est ajouté ici.

dun, il y fut taxé aux tailles, et ayant soutenu estre noble, et obtenue sentence à son profit, les habitants de Lodun en appellèrent. Pendant ce procez, il fut contraint de rechercher son extraction, tira ce qu'il peut des titres de M. le comte de Limours, soubs une contre-lettre toutes-fois de ne s'en ayder que pour ce qui estoit du bien, feit ouir divers tesmoings mesme M. l'évesque de Chartres et la dame de Vaux, fille de Marguerite de Poncher [celle-ci femme de François de la Mothe] qui les recogneurent pour estre de la maison. Aucuns mesmes parlèrent avoir ouy dire que François de Poncher conseiller avoit espousé Jeanne du Haultbois, autres déposèrent de la perte des tiltres et de la fuite de François pour la religion. Bref cette preuve fut trouvée si forte, que Daniel et son frère, qui intervint au procez, obtindrent arrest de la Cour des aydes à leur profit, l'an 1610 [1] ».

De suivre la dispute du terrain pied à pied, entre les adversaires que le mémoire ci-dessus montre aux prises, je ne l'essaierai pas. Ce serait une tâche disproportionnée et vaine. Il suffit d'en souligner le résultat : la médiocrité persistante des de Poncher après toutes ces contestations. Voyez Daniel gendarme du prince de Condé, Abraham interprète, Rodolphe truchement, surtout Marie de Bertouville, à qui, sans Boileau, une dot eût manqué, pour entrer au couvent. Et le rameau loudunois ne se montrera pas mieux traité de la fortune.

Il y a lieu d'ajouter un mot sur François, l'évêque de Paris. Pour sauver l'honneur de ce personnage, au surplus compromis par d'autres accusations, deux subterfuges furent principalement employés : dédoublement de la personne, ou partage calculé de sa carrière. Du premier, le Père Anselme nous a donné un exemple, désintéressé à la vérité puisqu'il n'attribue aucune alliance, aucune filiation à l'un ni à l'autre des deux François, qu'il admet. Mais maint généalogiste, poussant plus loin la fiction, note deux François explicitement : l'un conseiller au Parlement, fils de Jean I l'argentier, frère de Jean II ; l'autre évêque de Paris, cousin du précédent, fils de Louis le trésorier. Et on reporte du prêtre sur le magistrat la charge, à tous les points de vue, d'une famille [2]. Autre détour : partage de la carrière de ce second François, ayant seul existé et réuni les deux qualités ci-dessus, de conseiller au Parlement en 1510, et d'évêque en 1519. On place un mariage régulier dudit personnage entre ces deux dates, dans la période laïque de sa carrière. L'invraisemblance est moins criante de ce parti, auquel se range le conseil de nos gens de Loudun, mais seulement dans la copie de son mémoire, après un doute accusateur, et

(1) Le brouillon rapporte cette fin en termes inutilements prolixes. Je n'y crois devoir emprunter que les toutes dernières lignes : *Cet acte* [la contre-lettre sus-relatée] *passé l'an 1609, au mois de septembre, et recogneu par devant notaires. Acte qui montre combien on a deffiance de la recherche des droits de ces Messieurs de Poncher, lesquels d'ailleurs feu M. le Chancelier a recogneu pour ses parens et mesme Mgr de Chartres son fils a déposé pour eux comme dit est. La dame de Vaux, fille d'une Poncher, sœur de François conseiller, a aussy déposé qu'ils estoient de cette maison.* Un commissaire du Châtelet avait fait, en 1606, une enquête où il entendit « Philippe Huraut, abbé de Ponlevoy, nommé évesque de Chartres, » et « P. de la Mare, secrétaire de la Chambre du Roy, âgés de 40 ans » : seuls témoignages conservés en l'affaire (Bib. nat., Mss. f. fr. 20251, f. 279).

(2) Bib. nat., Mss, *Pièces originales*, entre autres vol. 2327, p. 502.

n'ayant pas pris garde à un calcul qui, je vais le montrer, détruit l'effet de sa correction. François II « était, dit-il alors [à la mort de son père, en 1532] âgé de dix à douze ans », né donc de 1520 à 1522. Or, François I ayant obtenu l'évêché de Paris en 1519, la naissance de ce fils se placerait au temps où le père était d'église.

Enfin j'ai prévenu que j'aggraverais, bien loin de la dissiper, l'obscurité qui a continué d'envelopper cet épisode Les complications surgissent cette fois du côté de l'épouse prétendue, Jeanne du Haultbois, et à propos de fiefs possédés par elle dans la vallée de Montmorency : Jeanne du Haultbois, « fille », « sœur ou cousine » nous dit successivement, dans son brouillon et sa copie, l'auteur du mémoire, avec un embarras qui ferait soupçonner un autre scandale en l'affaire. Mais voyons les textes [1]. En 1512, « Charles du Haultbois, évêque de Tournai, abbé et comte de Saint-Amand en Perche, conseiller du Roy et président des généraulx des aides », ajoutons prieur de Notre-Dame-du-château-de Loudun, rend hommage pour deux fiefs sis à Villetaneuse près Saint-Denis : l'un le fief du Bègue du Fresnoy, relevant directement du seigneur de Montmorency ; l'autre, le fief du Pressoir, mouvant du fief Thibault-de-Soisy à Deuil, et en arrière-fief de Montmorency. En 1534, l'évêque de Tournai étant mort depuis 1513, les mêmes devoirs sont remplis pour le fief du Bègue du Fresnoy : par Jeanne du Haultbois, — sans nul doute quoique cela ne soit pas dit, ayant-droit de Charles du Haultbois —, alors qualifiée « veuve de Pierre du Vivier, avocat au Parlement, et par Anthoine du Vivier, prebstre, chanoyne de Paris », qui ont signé. En 1555, Jeanne morte à son tour, souffrance est accordée pour l'hommage dû au seigneur du fief du Pressoir par « Jean, Marie et Madeleine du Vivier, enfants mineurs » [de Nicole du Vivier, frère d'Antoine, avocat au Parlement, et de Marie le Grain [2]]. Je trouve ailleurs que Pierre du Vivier, bailli de Montfort, mort en 1519, épousa N... du Haultbois, morte en 1547 [3] ; ailleurs, que dans la chapelle de Braque, étaient inhumés : « Jean du Vivier, avocat au Parlement, seigneur de Villetaneuse, mort le 12 juin 15.., et sa femme, Jeanne de... [du Haultbois ?] morte le 10 janvier 1547 [4] ; autre part enfin, que ces derniers, incomplètement désignés comme ci-dessus, étaient père et mère de Jean XIV du Vivier, élu doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois le 23 mars 1584 [5]. Parmi ces lacunes, ces réticences ou ces erreurs, qui trouvera la place et le rôle de François, évêque de Paris, dans la carrière de Jeanne du Haultbois ?

(1) Archives du Musée Condé, carton B A-32, et registre 114 E [3].

(2) Campardon et Tuetey, *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, Paris, 1906, in-4°. Voir du Haultboys et du Vivier.

(3) Bib. nat., Mss, *Dossiers bleus*, 676, p. 4 à 8.

(4) Lecture vérifiée dans les épitaphiers de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques de la ville de Paris et de l'Arsenal.

(5) *Gallia christiana*, VII, 266.

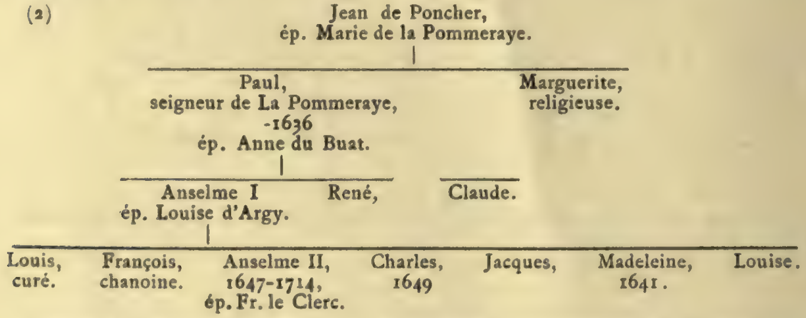
§ 2. — *Histoire du rameau des de Poncher loudunois.*

J'ai nommé plus haut trois de Poncher, fils de François II : Jean, Daniel et Abraham. Le premier n'a joué aucun rôle dans les instances formées par ses frères ; l'auteur du mémoire de Loudun présente ceux-ci comme « les restants de cette famille », et, dans l'enquête qu'il relate, il est dit que le chancelier de Cheverny n'avait connu en Suisse que Daniel et Abraham [1]. Cependant l'existence de Jean ne paraît pas douteuse, d'après la majorité des généalogistes ; ils en font le point de départ d'un important rameau, avec lequel on verra les parisiens Poncher tenter de se raccorder. Nous venons à lui, ayant épuisé le peu que nous savons de ses frères. Que le lecteur veuille jeter un coup d'œil préalable sur le tableau ci-bas de sa postérité [2].

Il épousa « Marie de la Pommeraye, fille du sieur de Montigné, seigneur d'Austremer en Bretagne ». Il en eut Paul et Marguerite, celle-ci devenue par la suite religieuse à la Trinité de Poitiers. Paul prit pour femme Anne du Buat, fille d'Anselme, seigneur du Teillay et de Saint-Gault. On le trouve qualifié : tantôt seigneur de la Pommeraye, ce qui confirmerait un titre de son ascendance maternelle ; tantôt seigneur « de l'Espinoy, en la paroisse de Bonchamp au Maine », avec ces armes déconcertantes : « d'argent à trois papegais de sable, posés 2 et 1. »

(1) *La France protestante* attribue à François II deux fils, François et Jean, et une fille, Sara, qui aurait épousé à Genève, en 1580, Étienne Favon, marchand. Daniel et Abraham ne paraissent point ici. Je signale, d'après une note que M. Émile Picot a eu l'amabilité de me communiquer, Jean de Cherpon de Neufchâtel, étudiant en théologie, qui s'inscrivit à l'Académie de Genève le 21 mai 1579 (*Livre du recteur*, 1860, p. 23.) Ce Jean est l'auteur d'un livre assez connu : *Libelli aliquot, firmandis tam juventutis moribus quam linguae graecae, gallicae et germanicae utilissimi, opera et studio Joannis Cherpontii, Genevæ, apud Eustat. Vignon,* 1581.

(2)



Comparez une généalogie conservée aux Archives départementales de la Vienne (Série E-2, liasse 239), et dont on trouve un double au Cabinet des titres (*Pièces originales,* vol. 2327, p. 502).

C'est là difficulté nouvelle[1]. Paul est mort peut-être à Joué (commune de Ceaux, canton de Loudun), où l'on me signale, d'après les registres paroissiaux, à la date du 25 octobre 1636, « l'enterrement de M. de Poncher[2] ». Il avait eu deux fils et une fille : Anselme, René et Claude. Anselme, le seul qu'il soit possible de suivre, qualifié écuyer, seigneur de Beauvais (fief de la paroisse de Claunay, près de Loudun), disparu sans laisser de traces, épousa audit lieu, le 17 juin 1640, Louise d'Argy[3], qu'on peut croire d'une famille de Montrichard. Il en eut : Louis, François, Anselme II, Charles, Jacques, Madeleine et Louise. Les actes de baptême de Madeleine, Anselme II, et Charles ont été conservés en original ou en copie : celui de Madeleine à Claunay, du 13 juin 1641 (parrain Marin Martel seigneur de la Gaudinière, marraine Madeleine de Beaumanoir, épouse de Jean de Biragué) ; celui d'Anselme II au Cabinet des titres[4], acte du 28 avril 1648, relatant sa naissance au 22 avril 1647 (parrain Anselme Buat, écuyer, seigneur du Teillay, aïeul sans doute ; marraine Claude de Poncher, tante évidemment) ; celui de Charles à Claunay, de 1649, (parrain Charles Martel, seigneur de la Gaudinière ; marraine Charlotte de Grailly).

Anselme I fut convoqué à Tours, lors de la recherche de la noblesse dans la généralité, en 1666. Voici sa curieuse déclaration[5] : « Poncher (Anselme), seigneur de Beauvais, y demeurant, parroisse de Claunay, état et siège royal de Loudun, bailliage de Tours, comparant le XIIIe aoust 1668, a dit qu'il entend maintenir la qualité d'escuyer, qu'il est aisné de sa maison, et qu'outre ses enfants et... de Pontchier, sieur de... demeurant en la ville de Paris, son cousin au troisième degré, il ne connoist personne de son nom et armes, et a signé : ANSELME DE PONCHER. — Armoiries : d'or au chevron de gueules, chargé sur la pointe d'une tête de léopard d'or, et accompagné de trois coquilles de sable, 2 et 1. » On voit ici la substitution annoncée de la tête de léopard à la tête de Maure. Mais quel est ce cousin au troisième degré à qui le déclarant vient de faire allusion ? Peut-êre un des fils d'Abraham, Rodolphe, le seul de la descendance des frères de Jean que nous ayons pu suivre jusqu'à cette époque. Rodolphe, effectivement, habitait Paris en 1672, où on l'a vu réclamer au chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois les droits du trésorier Louis de Ponchier à la jouissance de la chapelle et aux services fondés dans cette église par celui-ci, au commencement du XVIe siècle. Ce cousin, à la vérité, aurait été parent au

(1) Cf. Bibl. nat., *Mss*, *Dossiers bleus*, vol. 143 ; — La Chenaye-Desbois, vol. IV, col. 457 ; — R. Charles, *la Maison du Buat... au Maine et en Anjou*. Mamers, 1886, in-4°, p. 109 ; — Bibl. d'Angers, Ms. d'Audouys, n° 994.

(2) A moins que ce défunt ne soit Jean le pére de Paul. Les renseignements que je vais donner, tirés des registres de paroisses des environs de Loudun, m'ont été à moi-même fournis très obligeamment par un érudit bien connu, M. Roger Drouault, que je saisis l'occasion de remercier. J'offre les mêmes remerciements, pour pareille complaisance, à M. Richard, archiviste de la Vienne.

(3) Un Jean de Beaune fut seigneur de la Tour d'Argy.

(4) *Pièces orig.*, vol. 2327, p. 437.

(5) Chambois et de Farcy, *Recherche de la noblesse de la généralité de Tours*, Mamers, 1895 in-4°, p. 607.

sixième degré, et non pas au troisième, du loudunois qui se réclamait de lui à Tours en 1668.

Je passe aux enfants d'Anselme I, et d'abord à ceux qui ne méritent guère plus qu'une mention. Louis fut curé de Dercé, paroisse voisine de Loudun, puis prieur de Saint-Mamers ; François, chanoine à Oiron ; Louise, religieuse au Ronceray à Angers, où l'attira peut-être une grand-tante, Jeanne du Buat. Je n'ai rien sur Charles, ni sur Jacques ; rien de plus sur Madeleine que l'acte de baptême précité. Venons enfin à Anselme II, qui, en style de généalogiste, dut continuer la postérité. Son père et sa mère étaient morts quand, après contrat du 29 mai 1700, âgé de cinquante-trois ans, il épousa Françoise le Clerc, qui en avait quarante-trois, et qui était fille d'un marchand de Dercé où il habitait lui-même. Il y mourut le 13 juin 1714, ayant été assigné le 28 avril précédent au greffe de l'intendance de Tours, pour y rapporter encore les titres justificatifs de sa noblesse. On voit la défiance à ce sujet des contemporains, qui, trois fois dans à peine plus d'un siècle, de 1606 à 1713, exigèrent que les mêmes preuves fussent produites. Et la pauvre noblesse, si péniblement restituée, sembla finir après que, par l'opération frauduleuse qu'on va voir, les filiations des Poncher parisiens se furent accrochées à sa douteuse généalogie.

§ 3. — *Histoire des Poncher, souche parisienne faussement intercalée parmi les de Poncher loudunois.*

La Chenaye-Desbois, dans son article « Poncher », qu'il consacre presque exclusivement aux de Ponchier avec grande emphase et peu d'informations, a écrit[1] : « De cette famille étaient Ide Poncher,.. Claude-Arnould Poncher,.. Claude-François Poncher ». C'est vouloir souder, avec quelle lacune ! le XVIe siècle au XVIIIe. Ide, que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer, épousa un Henri Chesnard inconnu ; elle eut une fille à peu près aussi obscure que ses auteurs, mariée successsivement à Jean II de Pomereu, et en 1500 à Étienne de Tournes. La Chenaye sort de cette impasse en se rabattant sur deux personnages qui occupèrent la scène de 1650 à 1764, les derniers représentants des Poncher parisiens, inscrits tout au bas de la généalogie que je présente au lecteur, en note à la page suivante.

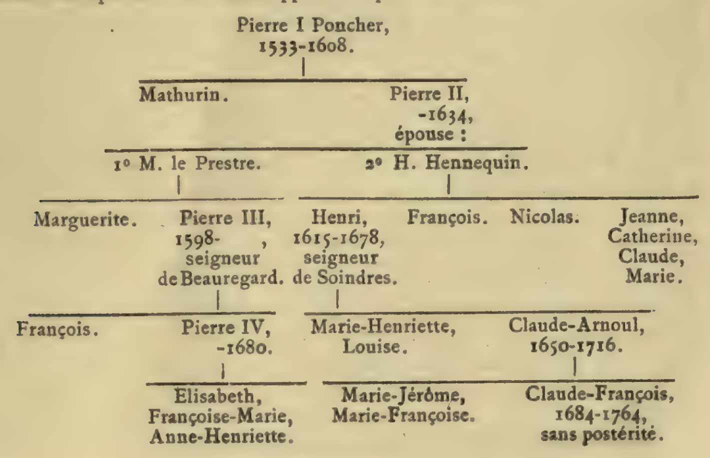
Les Poncher eurent, pour auteur, sans remonter plus haut, un certain Pierre, marchand bourgeois de Paris, qui vécut de 1533 à 1608, et dont on peut déduire toute la descendance sans la moindre lacune[2]. Ce Pierre naissait dans une boutique tandis que

(1) Cf. *Mercure de France*, décembre 1724, p. 2912 : source presque textuelle de l'article.

(2) Je pourrais le rattacher lui-même, mais non pas sans formuler quelques réserves, à Marc Poncher, marchand bourgeois de Paris, époux de Marie Godin, dont il aurait eu quatre enfants : Pierre précité, dit l'aîné, Pierre le jeune, marié à Anne de Tilly (ou à Michelle Bourgeois), Michel et Opportune, femme de Mathurin Maillart, autre marchand (*Pièces originales*, vol. 2326, p. 70, 154, 212, 222 ; vol. 2327, p. 228, 229, 238).

Jean II de Ponchier, le général de Languedoc, et les siens étaient encore au comble de la fortune, tandis que mourait François, l'évêque de Paris[1]. Marchand mercier rue Saint-Denis, marchand de draps de soie rue de la Vieille-Truanderie, il gagna à ces négoces argent et considération, si bien qu'il eut à la fin de sa carrière l'ambition, très commune à cette catégorie, de franchir le premier échelon de la noblesse. Quatrième consul en 1587, échevin en 1590, il se défend, quand on l'élit juge consul en 1598, d'accepter ces fonctions, parce qu' « il n'est plus marchand depuis 1588 », et qu'il a été pourvu, le 12 décembre 1597, d'une charge de conseiller notaire et secrétaire du roi, où il avait succédé à Florent Pasquier. Il paya, le 30 juillet 1599, les droits seigneuriaux d'une partie du moulin de la Crée près de Sèvres, mouvant du duc de Guise, comme seigneur de Meudon. Il s'obligea à l'exécution du codicille fait en sa présence, le 18 mai 1600, par Mathurin Poncher l'un de ses fils, en faveur des Feuillants de la rue Saint-Honoré, dont celui-ci faisait partie. Mille livres sont léguées à ce couvent, pour construire, entre autres bâtiments, une chapelle où seront mises les armes de la famille, car ces bourgeois portent maintenant, — qu'on s'en souvienne, — « d'argent à trois chevrons d'azur, accompagnés au premier canton d'une tour d'argent, et au deuxième d'une merlette de sable ». Pierre, vers ce temps, monte de l' « honorable homme » au « noble homme » ; ce qui n'est pas encore, comme on sait, un titre de noblesse. Il fut l'un des administrateurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Paris, et, en cette qualité, il passait des baux de quelques biens appartenant à cet établissement, le 5 février 1608. Puis, le dernier jour du même mois, il mourait à l'âge de soixante-quinze ans, en son domicile, place de Grève. On l'inhuma dans l'église du Saint-Sépulcre, avec une épitaphe qui a été conservée. Son office alla, par un don royal, à du Laurens, premier médecin d'Henri IV. Il avait perdu, le 27 septembre 1589, sa femme Marie Fournier, fille de Pierre Fournier et de Denise de Bréda, et Mathurin, le fils

(1) Tableau à comparer avec les développements qui vont suivre :



précité, étant mort aussi bientôt, il laissa pour unique héritier un autre fils, prénommé Pierre [1].

Pierre II recueillit un patrimoine important, que lui-même et sa lignée ne cessèrent d'accroître, sinon toujours par de lucratives fonctions, au moins par de belles alliances. Pourvu, le 18 octobre 1597, d'une charge de maître des Comptes, après avoir débuté dans la carrière par l'auditorat, il avait épousé dès le mois de mai 1587, Marguerite le Prestre. Il la perdit en 1601, ayant eu d'elle une fille, Marguerite, qui se fit religieuse, et deux fils Pierre et Jérôme, dont l'aîné (ici Pierre III) seul survécut. Il se remaria le 2 juillet 1602, avec Henriette Hennequin, fille mineure de feu noble homme Louis Hennequin, seigneur de Soindres près Mantes, président de bureau des trésoriers de France à Châlons en Champagne, et de Claude Palluau. Les Hennequin : grande et belle famille, riche et bien apparentée, originaire de Flandre, dès longtemps établie en Champagne. On y compte, d'après Moréri, vingt-deux branches, parmi lesquelles trois personnages notoires, l'un surtout, encore un Pierre, seigneur de Boinville-le-Gaillard, président au parlement de Paris, mort en 1577 [2] et dont la femme de notre Pierre Poncher fut la cousine au huitième degré. Pierre II mourut en 1634, alors conseiller du roi en ses conseils d'État et privé ; sa veuve se remaria en 1653.

De sa seconde union restaient trois fils : Henri, François et Nicolas et quatre filles. Deux de celles-ci, dont je m'occuperai d'abord, Jeanne et Catherine entrèrent le même jour, 16 mars 1632, à l'abbaye de Montmartre ; de là Catherine devait passer aux Petites-Cordelières, où elle allait se retrouver avec sa demi-sœur Marguerite [3]. Les deux autres filles, Claude et Marie épousèrent : la première, en 1628, Antoine le Clerc de Lesseville, seigneur d'Évecquemont, marquis de Maillebois, maître des Comptes et, en 1637 en secondes noces, Louis de Pellevé, marquis de Boury ; la cadette, Édouard Bouguier, seigneur d'Allainville, conseiller au Parlement. Je passe aux quatre fils de Pierre II, l'un du premier lit : Pierre III, né en 1598, auteur de la branche des seigneurs de Beauregard [hameau de Nanteuil-les-Meaux ?] « à deux lieues de Crécy », qui n'eut pas la notoriété de celle des seigneurs de Soindres, et dont je dirai d'abord le peu qui est nécessaire.

(1) *Loc. cit.* vol. 2327, p. 387.

(2) Il y eut une branche des « seigneurs de Curi, Boinville, Fresne et marquis d'Ecquevilli ». Boinville est, comme je l'ai indiqué, Boinville-le-Gaillard, la paroisse du fief des Bertouville, trait d'union imprévu entre les de Ponchier et les Poncher.

(3) On lit dans Pigagniol (édit. de 1765, VIII, 104) : « Dès la même année [1632], le 31 décembre, un auditeur de la Chambre des comptes nommé Pierre Poncher [Pierre III, que nous allons rencontrer plus loin], et Sœur Marguerite Poncher, sa sœur, leur donnèrent [aux Cordelières de Lourcine St-Marcel pour en faire une maison de secours en quartier plus sûr et plus salubre] une maison et une place dans la rue des Francs-Bourgeois au Marais [au coin de la rue Payenne, près de l'hôtel d'Angoulême] ». Pierre Poncher mit pour condition à sa libéralité que Marguerite serait supérieure du nouveau couvent, connu sous le nom des Petites-Cordelières, qui dut se transporter, en 1687, faute d'espace suffisant, à l'hôtel de Beauvais, rue de Grenelle au faubourg Saint-Germain, et être dissous en 1749, faute de ressources. Marguerite Lefèvre d'Eaubonne en était abbesse en 1689 (Arch. nat., S 4676).

Avocat au Parlement, plus tard commis à l'Épargne, Pierre III acheta de François de la Versine, en 1623, l'office de receveur général à Bourges. Auditeur des Comptes, maître d'hôtel du roi, il prit successivement pour femmes : Anne Beaudoin, Catherine du Four. Il acheta en 1637 la terre de Crécy en Brie. Il eut trois fils François et deux Pierre; l'un de ceux-ci seul survécut : Pierre IV, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui épousa en 1665 Françoise Pulleu. Morts, l'un en 1680, l'autre en 1683, ils n'avaient eu que trois filles : Élisabeth, Françoise-Marie et Anne-Henriette. Élisabeth s'allia à Louis d'Escageul, marquis de Liancourt, Anne-Henriette à Joseph de Vivans, baron de Bagat, et Françoise-Marie mourut sans alliance, avant 1680. Première branche éteinte.

Celle des seigneurs de Soindres compta le même nombre de degrés que la branche de Beauregard. Henri, l'aîné des enfants du second lit de Pierre II, baptisé en décembre 1615, la continua ; ses deux frères, dont l'un, François, fut officier de marine, et l'autre, Nicolas, seigneur d'Arches, moururent sans postérité. Henri, conseiller aux Aides, épousa, le 16 février 1643, Anne Lallemant, fille d'Arnoul, conseiller au Parlement, et de Louise le Prestre. En 1653, il restait veuf avec deux filles et un fils. Conseiller du roi en ses conseils en 1669, il mourut, le 1er février 1678, au château de Soindres. Sa fille aînée Marie-Henriette s'allia à Léon Vallot, seigneur de Magnan, conseiller au Grand-Conseil, et sa seconde fille, prénommée Louise, fut une nouvelle recrue pour le couvent des Petites-Cordelières. Son fils, Claude-Arnoul, né en 1650, conseiller au Châtelet le 2 juillet 1675, au Parlement le 7 Janvier 1679, épousa, après contrat du 3 juillet 1678, Marie-Madeleine le Franc, fille de François, conseiller du roi, intendant des turcies et levées de France et de feu Marie Migeant. Il demeurait alors rue Matignon. Il acheta enfin, le 24 octobre 1688, la charge de maître des requêtes de Foullé de Martangis, ambassadeur en Danemark, et y fut reçu le 5 mars suivant [1]. Mort le 17 décembre 1724, dans sa terre de Soindres, il laissa, comme son père, deux filles et un fils : Marie-Jérôme, Marie-Françoise et Claude-François ; l'aînée des filles mariée à un seigneur d'Amontot (?), morte sans enfants, la seconde sans alliance. Claude-François, né le 12 avril 1684, avocat le 26 avril 1706, avocat-général aux requêtes de l'Hôtel le 30 avril 1716, maître des requêtes le 3 février 1718, par démission de son père en sa faveur, s'unit en mariage avec Élisabeth-Monique Arnauld, dame de Chacenay, fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres. Peut-être dans des affaires embarrassées, car il était séparé de sa femme quant aux biens, il vendit la maison héréditaire de Soindres, en 1740, à Charles Savalette de Magnanville. On possède son billet d'enterrement, où il est qualifié « chevalier, conseiller d'État ordinaire [depuis 1745], doyen des doyens de Mrs les maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi ». Les obsèques furent célébrées le 26 février 1768, à Saint-Germain-l'Auxerrois, et le corps transporté aux

(1) Je note en passant qu'il acquit, le 16 juin 1699, de Jacques Pallu, seigneur d'Hérouville, le fief de Brécourt en partie, sis au même lieu. (Archives du Musée Condé BA-52).

Feuillants de la rue Saint-Honoré, où la fondation de Mathurin, fils de Pierre I, avait, comme on a vu, préparé la sépulture de sa famille.

Le défunt ne laissait pas de fils ; avec lui finissaient ces « Poncher », postérité avérée d'un mercier-drapier, honorable homme, et qu'on s'ingéra cependant de greffer sur la branche des « de Poncher » du Poitou, et du même coup, pensa-t-on, sur l'arbre généalogique des « de Ponchier » de Touraine. Quand et comment cette audacieuse supercherie eut-elle lieu ? Ce fut clairement l'œuvre de Claude-Arnoul. Le 17 septembre 1642, son père, Henri, apposait encore au bas d'une quittance les armes héritées de son bisaïeul Pierre : « d'argent à trois chevrons d'azur... » Et lui-même, en 1689, l'année qui suivit celle où il acheta sa charge de maître des requêtes, fit imprimer son nom au-dessous de l'écusson des deux anciens évêques de Paris : « d'or au chevron de gueules... » avec, cette fois, la tête de Maure bandée d'argent [1]. Un mémoire ne fit pas défaut pour appuyer la substitution, en altérant comme on va voir le fragment généalogique de Poitiers, et le *Mercure de France* précité en adopta et célébra les conclusions. C'est le mémoire dont on se souviendra, je pense, que j'ai cité, au commencement de cette étude, les premières lignes [2] : « Quelques auteurs mal informez ont dit que cette famille ne tiroit son origine de Tours que depuis environ l'an 1400, et qu'elle étoit finie dès l'an 1580 ».

Poursuivons : « Il est surprenant que cette erreur n'ait pas été relevée jusqu'ici, puisqu'il est justifié par titres authentiques et par des historiens très graves qu'elle prend son origine dès le XIe siècle ; qu'elle a rempli dignement des premiers emplois à la cour des rois, dans les armées [?], dans l'Église, dans la magistrature, et a rendu des services considérables à l'État. Elle subsiste actuellement, et continue son zèle dans l'administration de la justice, à laquelle cette maison a donné des magistrats qui se sont toujours signalez pour le bien de l'État. On ne peut se dispenser, pour réparer la négligence et relever l'ignorance de plusieurs historiens sur ce fait, de rapporter ici la généalogie bien justifiée de cette maison, pour prouver son antiquité et son existence actuelle.

« Guy de Poncher, dont on ignore le nom de la femme, fut en l'an 1230... [Je passe les points douloureux déjà connus, la pendaison du général de Languedoc, trahi par le président Gentil ; le mariage de François, simplement qualifié conseiller au Parlement, avec Jeanne du Haultbois, les mésalliances de François II, enfin l'énumération de ses trois fils Jean, Daniel et Abraham, dont le généalogiste que nous suivons ne retient que Jean, ce Jean qui eut Paul et Marguerite, celle-ci religieuse]. Paul... eut trois enfants de Anne du Buat, fille du sieur du Buat, écuyer, premier maréchal des logis de la compagnie des gens d'armes de M. de Boisdauphin ; sçavoir : Pierre, qui suit, N... Poncher mort jeune, une fille ». [C'est ici l'escamotage impudent des enfants de Paul que nous avons dénombrés plus haut : Anselme, René et Claude, auxquels on substitue Pierre, Nicolas et

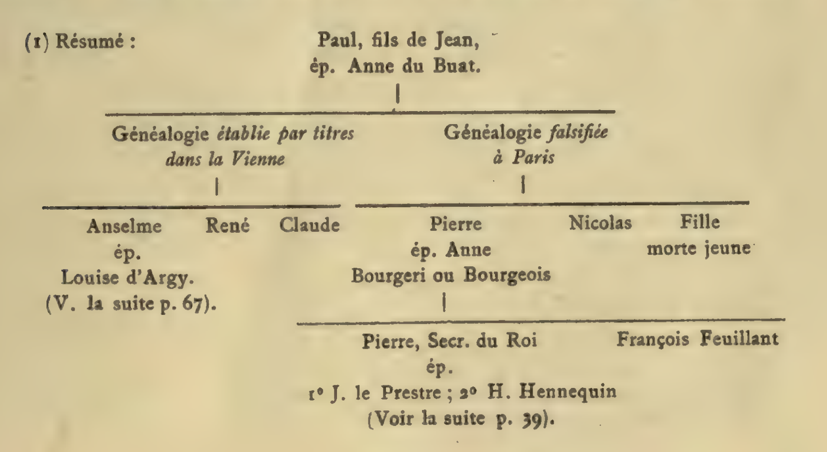
(1) *Pièces originales*, vol. 2327, p. 249, 569.
(2) *Ibid.*, p. 481-484.

une fille morte jeune ; Pierre mis à peu près en la place de l'auteur de la souche parisienne [1]. Pierre... fut secrétaire du roy et de ses finances. Il épousa Anne Bourgeri ou Bourgeois [qui tient le rôle de Marie Fournier], de laquelle il eut : Pierre de Poncher qui suit et François [pour Mathurin] religieux Feuillant. Pierre de Poncher, II° du nom, fut conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris. Il épousa en premières noces Jeanne le Prestre et en secondes noces Henriette Hennequin... [et la descendance rapportée plus haut se poursuit, d'ailleurs fort mutilée, pour aboutir à Claude-Arnoul et à Claude-François]. Claude-François, actuellement vivant,.. a épousé Mlle Arnault, dont il n'a point encore d'enfans ». Et il n'en eut aucun.

Ainsi s'éteignit la race à qui, tandis qu'elle voulait être sortie d'un castel de Touraine, nous avons assigné pour berceau une boutique de la rue Saint-Denis. Il est vrai qu'elle finit brillamment en la personne d'un conseiller d'État ; le *Mercure* de décembre 1724 eut toutes facilités pour en imposer à l'opinion, que la Chenaye-Desbois a continué d'égarer.

§ 4. — *Histoire d'une descendance féminine du rameau parisien des de Poncher.*

J'arrive au dernier desideratum du fragment généalogique exposé page 44, soit à la postérité de Denise et de Marie de Poncher, sœurs de Laurent-François et de Rodolphe, tantes de Mlle de Bertouville. Cette suite est curieuse, surtout en ce qui concerne Denise, parce que, après une première alliance qui l'unit aux Poyrel de Grandval, une seconde, contractée par sa fille avec un Dufort, aboutit, à la deuxième génération, au comte de Cheverny, et qu'elle se continue de nos jours, vivante et nombreuse. La descendance de Marie n'a perpétué qu'un nom, celui du baron de Caule. Je mettrai sous les yeux du lecteur, au bas de la page suivante,



le tableau de cette fraction de rameau parisien [1], que les explications de Dufort commenceront d'éclaircir, et où les miennes achèveront de donner la lumière nécessaire. J'emprunte aux « Pièces justificatives », où l'éditeur des *Mémoires* a réuni ce qui concerne la famille de Dufort, les lignes qu'on va lire (II, 434 et suiv.) :

« Dès que Pierre Dufort [oncle de l'aïeul du comte de Cheverny] fut établi à Paris, il ne tarda pas à épouser Mlle [Catherine Poyrel] de Grandval, sœur du fermier général [Charles]... [Nicolas] Poyrel, sieur de Grandval [et de Morton près Loudun, d'origine protestante et Rocheloise], huissier du cabinet de la reine Marie de Médicis, eut part à sa confiance et fut employé à différentes négociations secrètes. Il épousa [en 1633] une Poncher [Denise], seule descendante de la famille Poncher [solution désinvolte du problème qui remplit ces pages], famille illustre par un évêque de Paris, plusieurs maréchaux de France [fanfare de généalogiste]... La seule tige qui en est restée a été fondue dans notre famille et dans une autre dont je ferai mention après ce détail [la famille Dupuis]. Il [Nicolas Poyrel de Grandval] fut revêtu de la charge de grand maître des eaux et forêts [d'Alsace, en

1.

Laurent-François, père de Mlle Poncher de Bertouville (Silvie)	Rodolphe, sans postérité connue.	Denise, ép. en 1633 Nicolas Poyrel de Grandval, huissier du cabinet de la reine, mort en 1654.	Marie ép. un baron de Caule (?).

Catherine, ép. en 1680, Pierre Dufort, maître des Comptes, mort en 1692 sans enfants.	Charles P. de Grandval, huissier du cabinet de la reine, fermier général, ép. en 1664 Marg. Lecourt, meurt en 1716.

Elisabeth, P. de G., ép. en 1694 Jean Dufort, neveu de Pierre, maître des Comptes, mort en 1743.	Marie-Anne-Thérèse P. de G., ép. Jean Dupuis, trésorier de la maison du roi, mort en 1724.

Joseph-Pierre Dufort, maître des Comptes, ép. en 1729 Agnès-Françoise Soullet, meurt en 1745.	Elisabeth-Marie, dite Mlle Dufort, morte en 1745.	Dupuis de Valière (1689-1758) ép. M. A. C. Ruau du Tronchot.

Jean-Nicolas Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs (1731-1802), ép. en 1755 A. M. E. Le Gendre	N... cons. au Parlt	Dupuis de Marcé, conseiller de grand chambre, guillotiné en 1794.	deux filles

1649, mourut en 1654], et de son mariage sortit un fils, qui fut fermier général.

« Cet homme vertueux [Charles, précité] et de premier mérite, extraordinairement religieux... fonda la prière de sept heures dans la paroisse de Saint-Roch, où notre sépulture, derrière l'autel, a servi jusqu'à la dissolution des cultes, la dévastation de l'asile des morts.

« Pierre Dufort, beau-frère de ce M. de Grandval, engagea son frère, vivant à la Gorse, à lui envoyer son fils unique [Jean], le fit pourvoir d'une charge de maître des Comptes [1692], et le maria dans l'année [en 1694 seulement] avec Mlle de Grandval [Catherine], fille aînée du fermier général, et sa propre nièce. C'est de ce mariage qu'est sorti mon père, Joseph-Pierre Dufort. Je suis arrivé au monde quatre ans après la mort du dernier Grandval. [Jean-Nicolas, l'auteur des *Mémoires*, est né en 1731, donc quinze ans, et non pas quatre, après la mort de Charles de Grandval]. J'ai vu encore les traces de leur opulence et de leur modestie; j'ai vu l'appartement d'honneur de Mme de Grandval, fille Poncher [Denise, fille d'Abraham], femme qui paraissait fort attachée à sa naissance [sachant mal en ce cas l'histoire de sa branche], et l'estrade antique sur laquelle était son lit de parade [exhibition d'un luxe sans doute récemment acquis].

« La seconde fille de M. [Charles] de Grandval [Marie-Anne-Thérèse], épousa M. Jean Dupuis [trésorier de la maison du roi, mort en 1724, elle en 1734], dont est sorti M. Dupuis, président au Grand Conseil, qui... eut deux fils et deux filles, avec qui j'ai été élevé. L'aîné [Dupuis de Valière], conseiller au Parlement, est mort sans enfants; le second, Dupuis de Marcé, d'abord officier aux gardes, ensuite conseiller de grand-chambre, a péri à la Révolution sur l'échafaud ».

Voici enfin un passage où Dufort déclare qu'il a épuisé l'histoire de ceux qu'il appelle sans distinction les Poncher.

« Ce fut vers ce temps [de 1764 à 1787, à l'estime de l'éditeur des *Mémoires*], qu'il fut mis dans les *Affiches de Paris* [où je ne l'ai pas retrouvé] un avis conçu à peu près en ces termes : « On désirerait savoir s'il reste des descendants de la « famille Grandval, dans laquelle s'est fondue la maison des Poncher, pour une « succession qui s'est ouverte à l'instant ». [Dufort et son cousin germain Dupuis de Marcé se présentent]. Voici ce qui était arrivé : M. le baron de Caule venait de mourir à Loudun [rien ne constate son décès à l'état-civil de Loudun, ni sa succession au bureau du contrôle], âgé de soixante ans, laissant une veuve avec ses droits. Pour les assurer, il fallait qu'elle fît constater qu'il n'existait pas d'héritiers directs. Or, Mme de Grandval, Poncher [Denise] de son nom avait une sœur mariée à un baron de Caule, la succession nous revenait donc directement ».

Une sœur de Denise ? Nous l'avons vue, c'est Marie : nom ignoré de Dufort et de son commentateur. Mais une fille d'Abraham de Poncher, sœur de Mme de Grandval, que nous savons s'être mariée en 1633, n'a pas pu épouser elle-même un homme qui mourut un siècle et demi après. Les prétendues explications de Dufort escamotent cet intervalle : que l'on compte les générations écoulées de Denise à Dufort de Cheverny; c'est d'un pareil temps qu'il faudrait nous rendre

compte. J'avoue n'être pas en mesure de combler cette lacune [1]. Conclusion de l'incident enfin, sous la plume de Cheverny : « Nous donnâmes nos procurations à nos gens d'affaires, qui se transportèrent à Loudun. Tous frais faits, et après avoir comblé la veuve de procédés, il nous revint une trentaine de mille livres à chacun. Mais ce que nous avions intérêt surtout à constater, c'est que l'ancienne maison de Poncher, les titres, les armes, le reste de la fortune étaient passés dans nos deux familles, comme héritiers directs de leur rang, sans que qui ce soit y pût prétendre. Un conseiller d'État et un évêque, qui avaient changé leur nom de Ponchet en Poncher par la transformation d'un *t* en *r*, avaient élevé des prétentions ; mais elles se sont évanouies, n'ayant pas laissé d'héritiers ».

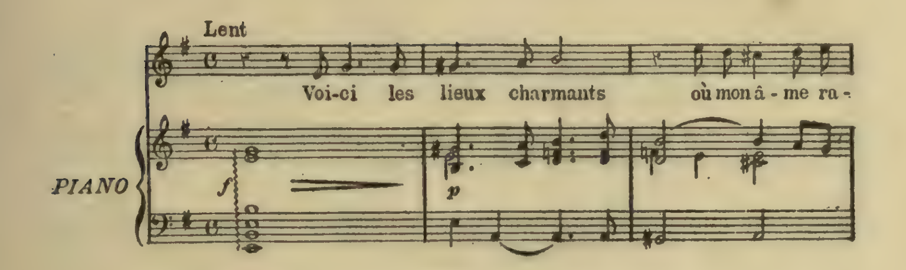
Dufort ignore à un point incroyable l'histoire de ces Poncher, dont il a réclamé « les titres, les armes », et dont il obtint, pour sa part, « le reste de la fortune ». Les Ponchet se transformant en Poncher sont purement imaginaires. Le conseiller d'État qu'il allègue ne peut être que Claude-François, que nous avons rencontré au chapitre précédent, sous le nom très authentique de Poncher, parmi la souche parisienne. Je rappelle qu'il mourut en 1768. Quant à l'évêque, comme il ne peut s'agir d'un des trois prélats tourangeaux du XVIe siècle que l'on a vus, je ne sais l'identifier. Cependant la dernière remarque de Dufort est juste : la recherche par la voie de la publicité des héritiers de la « maison des Poncher » n'a fait surgir, en dehors de lui et de son cousin, aucun prétendant sérieux ; donc, sauf cette exception, ni le rameau loudunois ni le rameau parisien des de Poncher, qui avaient continué la souche des de Ponchier avec la brisure dite, n'avaient plus de représentants. Comment finirent les descendants de cet Anselme qui faisait reconnaître sa noblesse en 1714 ? Que devinrent Claude et Rodolphe, le frère et l'oncle de Silvie ? Nous ne savons où leur jeter une dernière pelletée de terre.

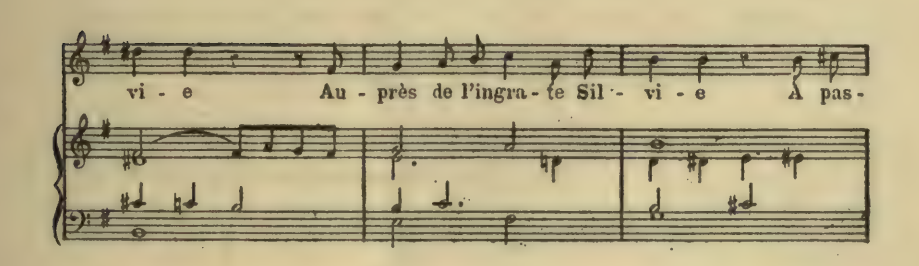
(1) Je n'ai pas retrouvé cette famille. Caule, géographiquement, peut être un hameau des Landes, de la commune de Saint-Julien-en-Born ; ou Caulle-Sainte-Beuve, une commune de la Seine-Inférieure. Ange de Caule, banquier lucquois est signalé par Lefeuve (*Les Anciennes Maisons de Paris*, V, 42), comme locataire de la maison des Patriarches, au Champ d'Albiac, vers le milieu du XVIe siècle. Enfin j'ai eu connaissance d'un inventaire du 6 mai 1613 (Minutier de M. Ch. Champetier de Ribes notaire à Paris) fait après la mort de « Louis Morel, baron de Caulle, grand prévôt de la connétablie et maréchaussée de France », et où figure, parmi ses héritiers, Mlle « Emonde Morel », sans doute sa petite fille, « demeurant ordinairement à Caulle ».

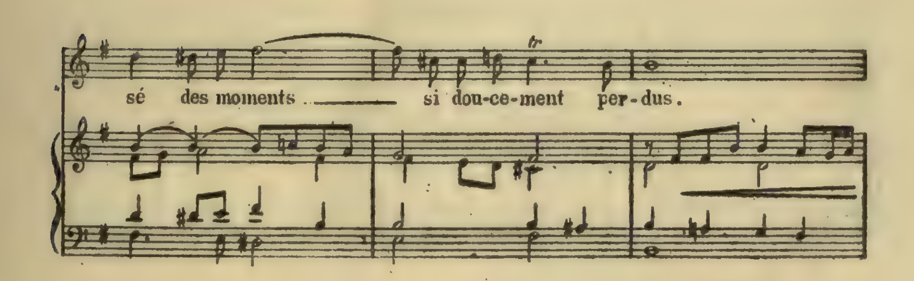
AIR DU XVIIᵉ SIÈCLE

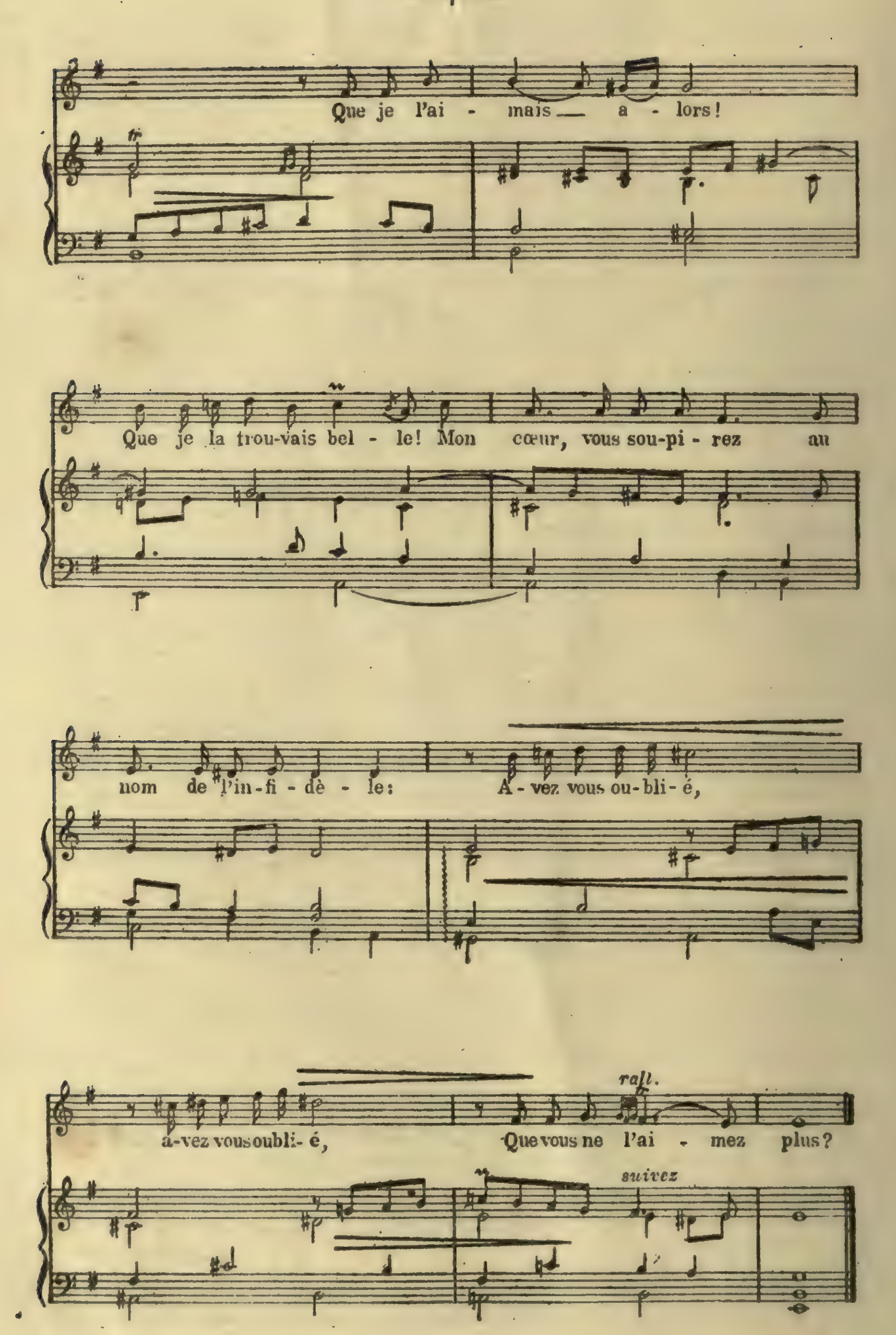
Bib. Nat. Vm ⁷ 30

Harmonisé par CHARLES SILVER.
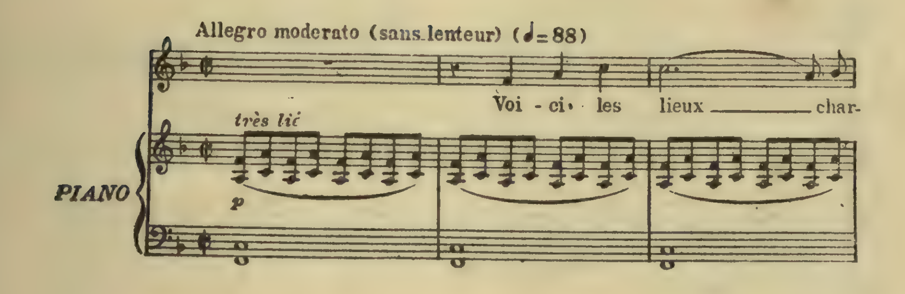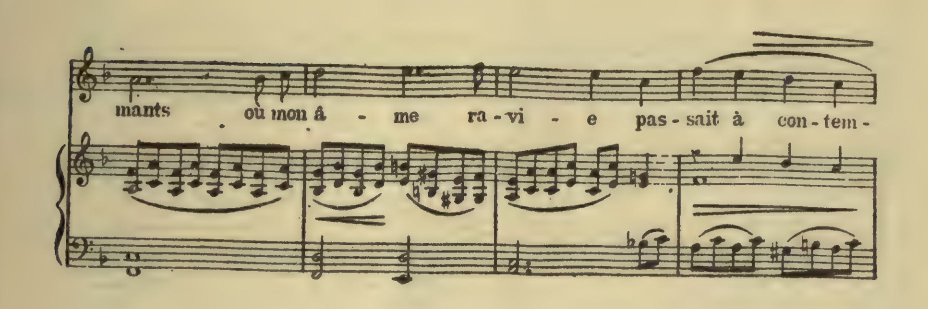







Que je l'ai - mais — a - lors!
Que je la trou-vais bel - le! Mon cœur, vous sou-pi - rez au
nom de l'in-fi - dè - le:
A - vez vous ou-bli - é,
a-vez vousoubli- é,
rall.
Que vous ne l'ai - mez plus?
suivez

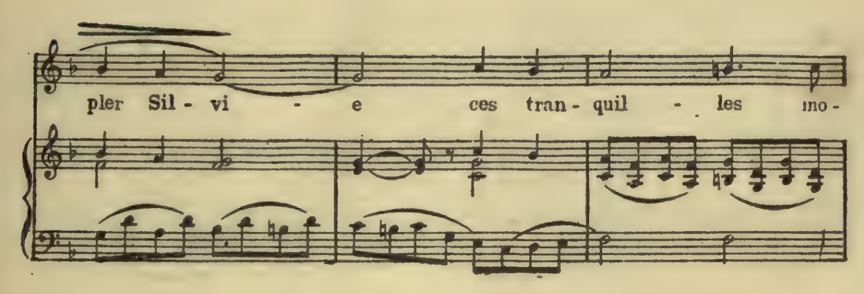
AIR DU XVIIIe SIÈCLE

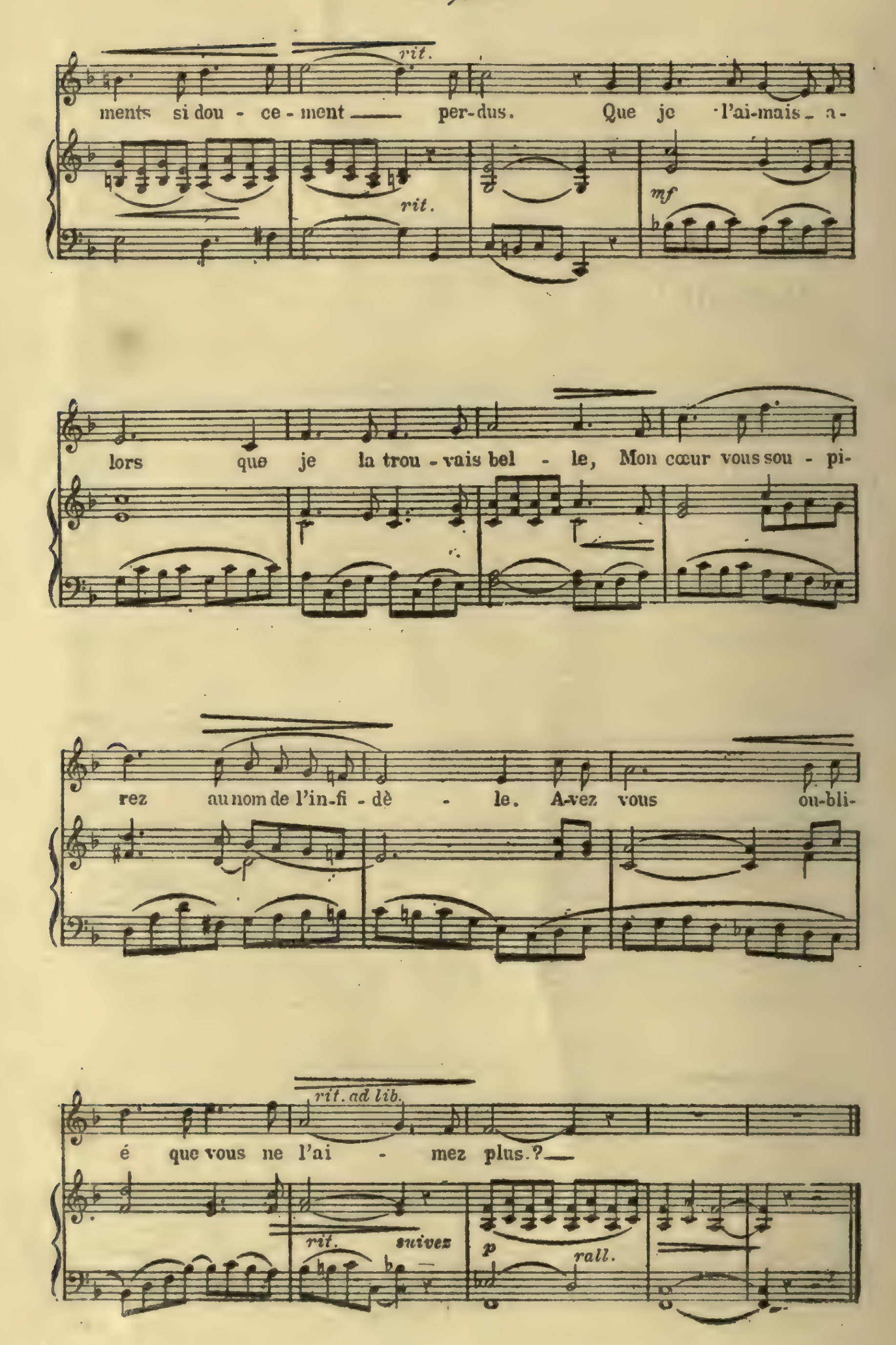
Chansons de Neaulme
La Haye 1727

Harmonisé par E. DIET.
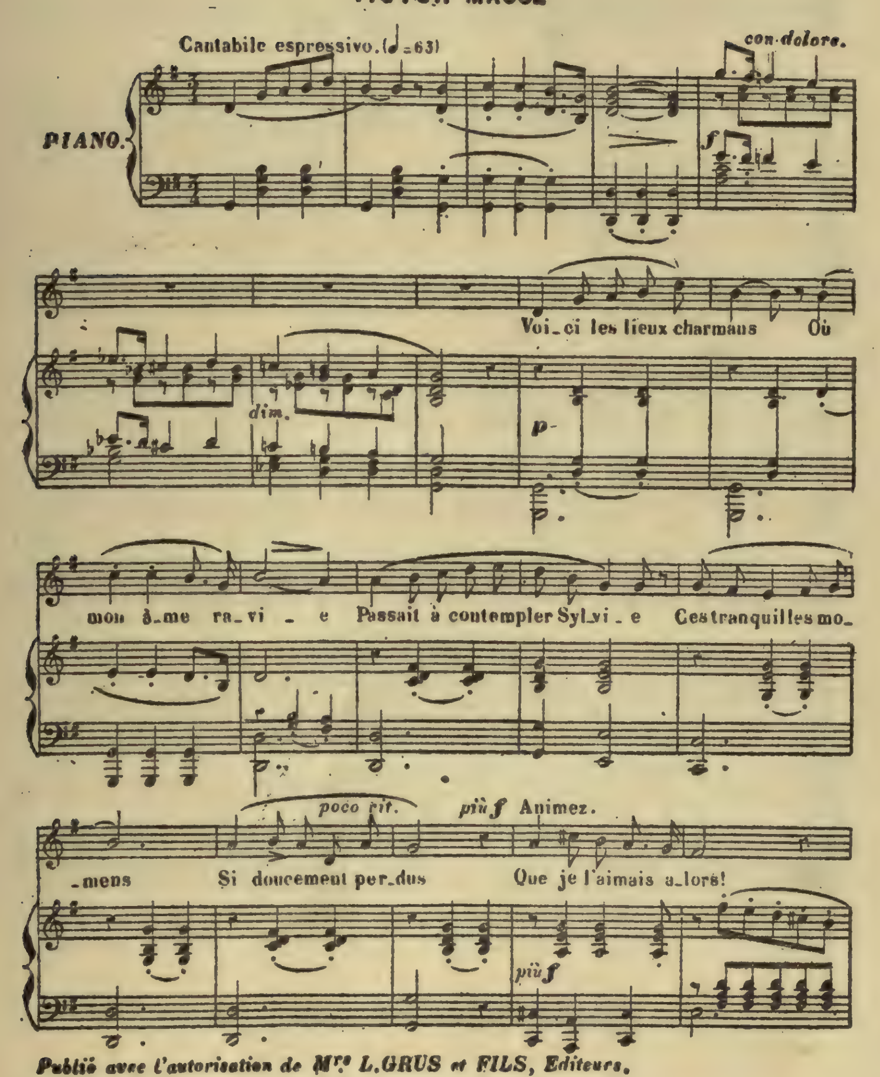







rit.
ments si dou - ce - ment —— per-dus. Que je ·l'ai-mais - a-
rit.
mf
lors que je la trou - vais bel - le, Mon cœur vous sou - pi-
rez au nom de l'in-fi - dè - le. A-vez vous ou-bli-
rit. ad lib.
é que vous ne l'ai - mez plus.? —
rit. suivez
p rall.

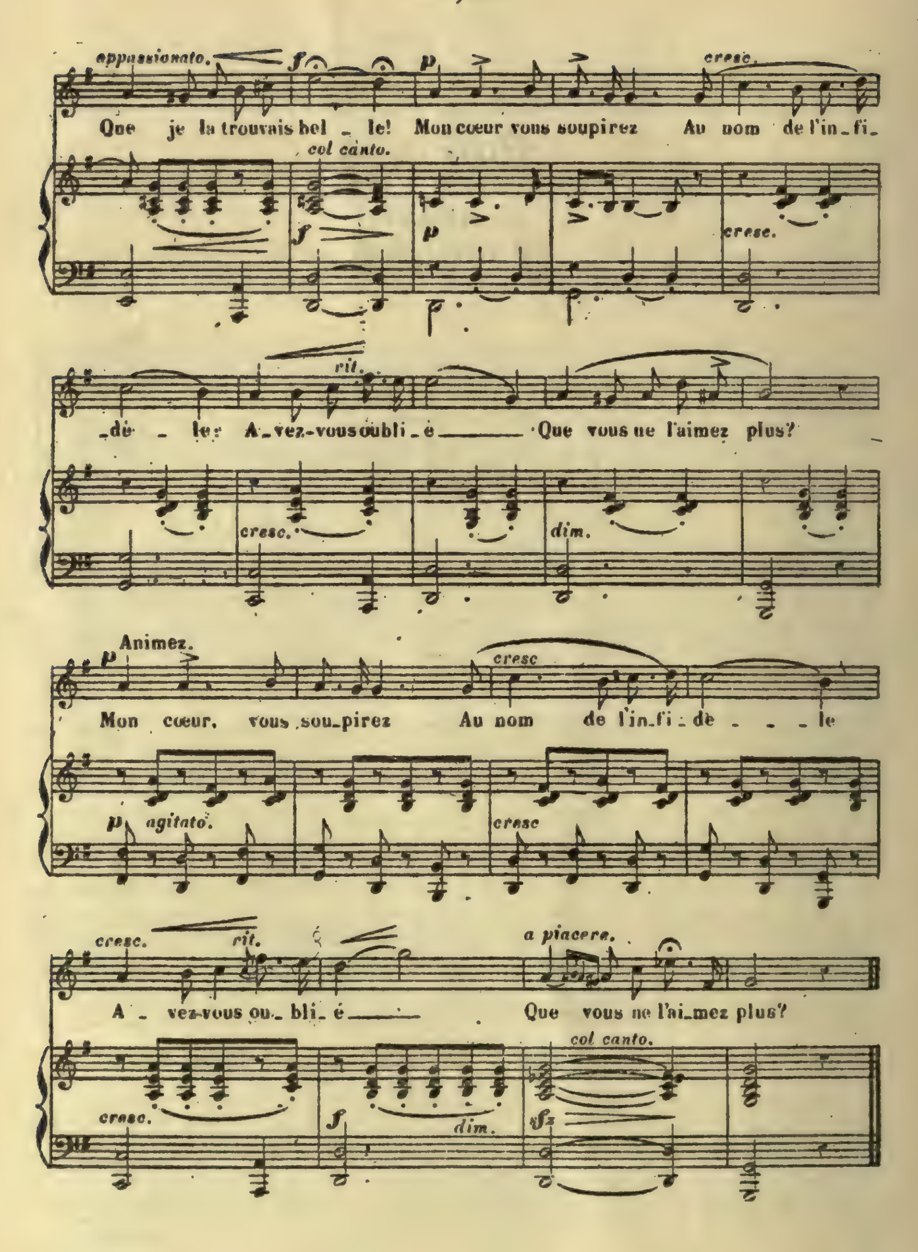
SOUVENIRS

MUSIQUE DE

VICTOR MASSÉ



Publié avec l'autorisation de Mrs L. GRUS et FILS, Editeurs.


appassionato.
Que je la trouvais bel - le! Mon cœur vous soupirez Au nom de l'in-fi-
col canto.
cresc.
-dè - le: A-vez-vous oubli-é ——— Que vous ne l'aimez plus?
rit.
cresc.
dim.
Animez.
Mon cœur, vous sou-pirez Au nom de l'in-fi-dè - - - le
cresc
p agitato.
cresc.
rit.
A - vez-vous ou- bli- é ——— Que vous ne l'ai-mez plus?
a piacere.
col canto.
dim.

TABLE

BOILEAU ET SILVIE

APPENDICE

TROIS ROMANCES

NOTES SUR MON VILLAGE

L'Ecole et la population de Saint-Prix, 1879.
La Fin de l'ancien régime à Saint-Prix, 1881.
Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix, 1882.
Le Château de Leumont d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort, 1884.
Le Fief de Maubuisson et le château de la Terrasse, 1888.
Syndics et municipalités à la fin de l'ancien régime, 1891.
Les Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien (*ouvrage couronné par l'Académie française*), 1892.
Boileau et Silvie, 1894.
Journal et impressions du maire et du curé de Saint-Prix pendant la guerre, 1899.
Le Naturaliste Bosc, un Girondin herborisant, 1901.
Du changement de Tour en Saint-Prix, — du nom de Saint-Prix, 1903.
La Colère de Jean Choart contre la Fontaine, 1905.
Un légataire de Villon, — Nicolas de Louviers, 1905.
Pierre de Rousseville et la conciergerie de Gouvieux, 1906.
La Vieillesse de Sedaine, 1906.
Hommage à Dufort de Cheverny pour sa fête, 1906.
Villégiature de la famille Hugo à Saint-Prix, 1906.
Le Pèlerinage de Saint-Prix, 1908.
La Fin de Jean de Poncher, 1909.
Le Mariage de Sedaine, 1910.
La Famille Hugo dans la vallée de Montmorency, 1912.
Excursion à Saint-Prix, 1912.

NOTES SUR MON VOISINAGE

Martial de Giac au château de Saint-Leu, 1903.
Le Château de la Chevrette et Mme d'Epinay, 1904.
Episode de la Fronde dans la vallée de Montmorency, 1905.
Le Château d'Epinay-sur-Seine, 1906.
Bouchard et Guillaume du Ru, 1907.
Les Deux Châteaux de Montmorency, 1908.
J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency, 1909.
Le Château de la Briche et la belle Gabrielle, 1910.
Mlle du Vigean et le Grand Condé, 1910.
Jacques Bachot et le tombeau des Poncher, 1911.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

Théorie du Budget communal, 1897.

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE BELLIN